



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.105  
10 décembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 5 décembre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

puis : M. MOUSHOUTAS (Vice-Président) (Chypre)  
M. de PINIÉS (Président) (Espagne)  
M. SARRE (Vice-Président) (Sénégal)  
M. AGIUS (Vice-Président) (Malte)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [38] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/168, A/40/668 et Add.1, A/40/779 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à la décision prise ce matin en séance plénière, la liste des orateurs désirant participer au débat sur ce point de l'ordre du jour sera close aujourd'hui à 17 heures.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Le conflit au Moyen-Orient que nous examinons en ce moment est peut-être le conflit régional le plus compliqué aujourd'hui. C'est un conflit long et amer, ayant des racines profondes et anciennes. Le conflit implique directement Israël, le peuple palestinien et les Etats arabes de la région. Afin d'aboutir au règlement pacifique et durable du conflit que nous appelons tous de nos vœux, nous espérons tous qu'un compromis pourra être trouvé, un compromis qui satisfasse toutes les parties intéressées, auquel toutes ces parties puissent consentir et qu'elles puissent appuyer.

Pour dire les choses simplement, nous parlons des revendications de deux peuples sur le même territoire. La résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée en 1947, reconnaissait les droits nationaux des deux peuples concernés et fournissait les fondements juridiques à la création de deux Etats souverains dans la Palestine sous mandat - l'Etat d'Israël et l'Etat arabe palestinien. Cette notion de base était, et continue d'être, une des pierres angulaires d'une solution juste et pacifique. Nous sommes fermement convaincus que pour établir une paix durable, les revendications légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination sur son sol national doivent être satisfaites.

M. Ferm (Suède)

Les éléments essentiels d'une solution existent dans les résolutions bien connues du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Ces résolutions fournissent une base appropriée pour des négociations en vue de parvenir à un règlement global. De l'avis de mon gouvernement, l'idée principale de ces deux résolutions est qu'à la suite des négociations, Israël se retirerait des territoires qu'il occupe depuis 1967. La résolution 242 (1967) énonce catégoriquement que l'acquisition de territoires par la force est inacceptable. De leur côté, les Etats voisins d'Israël reconnaîtraient sans réserve le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Une juste solution du conflit du Moyen-Orient ne peut être fondée sur la violence ou la supériorité militaire. Ce doit être une solution négociée. Il est donc essentiel que toutes les parties concernées participent aux négociations en vue d'un règlement global. Aucune des principales parties au conflit ne doit être exclue, car aucune solution négociée ne saurait durer sans leur appui et leur participation. Ces parties sont Israël, les Palestiniens et les Etats arabes voisins. Les arguments avancés par certains milieux en vue d'exclure l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de ces négociations ne sont pas convaincants. Nous continuons de penser que tout effort visant à aboutir à un accord auquel ne participerait pas le peuple palestinien ne ferait que créer de nouveaux problèmes et prolonger le conflit. Il est essentiel que les Palestiniens eux-mêmes aient le droit de choisir leur mode de représentation dans les négociations. Les représentants palestiniens devraient être acceptables tout d'abord pour le peuple palestinien. S'il ne l'étaient pas, le règlement négocié n'aurait pas son aval.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont été et continuent d'être profondément engagés dans le conflit. Les réalités stratégiques exigent que les grandes puissances, elles aussi, participent au processus de paix. Il est encourageant de constater qu'en Israël également ce concept semble maintenant être plus largement compris. Des négociations directes entre les parties, dans le cadre d'une conférence internationale de paix organisée sous les auspices des Nations Unies pourraient constituer un arrangement satisfaisant.

Depuis 1967, Israël occupe des territoires dans la région. Le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, définit clairement les droits et les obligations d'une puissance occupante. Cette convention reconnaît

M. Ferm (Suède)

également certains droits au peuple soumis à l'occupation, outre bien entendu le droit à l'autodétermination, qui appartient à tous les peuples. Ces principes du droit international doivent être observés scrupuleusement. En de nombreuses occasions, la Suède a critiqué les politiques israéliennes dans les territoires occupés. Israël continue de violer le droit international. Les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés sont la preuve évidente de ces violations, tout comme les déportations de Palestiniens vers la Jordanie. Ces politiques ne sont pas seulement illégales : le fait qu'elles continuent d'être pratiquées constitue un sérieux obstacle à la paix.

Il est également préoccupant qu'Israël profite de n'importe quel prétexte pour prendre des mesures de représailles extrêmement dures et démesurées, en violation du droit international et, souvent, au prix de nombreuses pertes de vies humaines parmi la population civile. L'attaque aérienne récemment perpétrée contre le siège de l'OLP en Tunisie n'est qu'un exemple parmi d'autres de ce genre de mesures. Le raid a été condamné à juste titre par le Conseil de sécurité et une majorité de gouvernements du monde, y compris celui de mon pays. Il ne saurait se justifier au titre de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Porter atteinte au respect de l'application universelle de la Charte des Nations Unies ne va pas seulement à l'encontre des intérêts de sécurité à long terme d'Israël; il établit aussi un précédent extrêmement dangereux pour le monde en général. Aucun pays n'a intérêt à une légalisation de la loi de la jungle.

Dans ce contexte, j'aimerais réaffirmer que l'OLP doit elle aussi répondre aux espérances que nous avons placées dans cette organisation. Plusieurs incidents atroces survenus au cours de ces derniers mois fournissent des preuves solides de la participation de membres de l'OLP à des actes terroristes. Même si une partie ou même la totalité de ces actes ont été commis sans la connaissance ou l'accord des dirigeants de cette organisation, ceux-ci ne peuvent en esquiver la responsabilité politique et morale.

Au cours des quatre dernières décennies, la guerre et la violence ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile du Moyen-Orient. De nombreuses personnes innocentes ont perdu la vie par suite d'actes terroristes qui, à nouveau aujourd'hui, couvent dans la région et qui ont même gagné d'autres parties du monde. Cela a souvent eu pour effet - et c'était peut-être parfois le but recherché - de faire obstacle aux efforts de paix en cours. A cet égard, je

voudrais rappeler qu'en 1948, le Médiateur des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte de Suède, a été assassiné au cours d'une attaque terroriste. La spirale tragique de la violence au Moyen-Orient s'est poursuivie jusqu'à ce jour. Cette tendance doit être inversée. Il est absolument nécessaire de combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

Aucun pays de la région n'a été plus ravagé par la guerre et la violence que le Liban. Les conséquences de la question non résolue de Palestine se sont étendues à ce pays. L'ingérence étrangère a déchiré la trame sociale déjà fort délicate de ce pays. De larges secteurs de la population - et les réfugiés palestiniens n'en sont pas le moindre - se trouvent dans une situation de plus en plus précaire. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être respectées. Les efforts déployés par les différents groupes en présence dans le pays pour venir à bout de leurs divergences et reconstruire leur pays dans la paix doivent être appuyés.

Les Nations Unies ont une responsabilité particulière dans la recherche d'une solution du conflit du Moyen-Orient, non seulement pour des raisons historiques mais parce que cette question touche les aspects fondamentaux de la paix et de la sécurité ainsi que du droit international. Des efforts sans nombre ont été déployés au sein de cette organisation au cours des décennies passées dans la recherche d'un règlement au conflit.

Les efforts tendant à trouver une solution globale n'ont pas abouti jusqu'à présent. Cet échec, qui est une tragédie, ne peut cependant pas être attribué à l'ONU en tant que telle. Les raisons doivent en être recherchées ailleurs, à l'extérieur de l'Organisation. Au cours des années, les Nations Unies ont joué un rôle utile et honorable. L'action diplomatique, les opérations de maintien de la paix et le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) témoignent tous de l'effort constructif et patient réalisé par les Nations Unies, dans des circonstances souvent extrêmement difficiles.

C'est également aux Nations Unies que les principes fondamentaux d'une solution ont été définis et que les parties au conflit ont fait connaître leurs points de vue. Les Nations Unies fournissent une instance internationale unique pour un échange de vues et un dialogue sur le conflit.

M. Ferm (Suède)

Une solution globale n'est peut-être pas très proche. Cependant, les perspectives de progrès sur la voie d'un règlement ne sont pas totalement sombres. Certains signes prouvent à l'évidence que le désir de parvenir à la paix se manifeste de plus en plus parmi les différentes parties au conflit.

Pour terminer, je voudrais dire que les Nations Unies doivent continuer à faire valoir les principes du droit international sur lesquels doit se fonder toute solution, ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure. En outre, l'Organisation devrait favoriser le processus de paix en offrant un cadre permettant aux parties de négocier directement. Une conférence des Nations Unies pourrait constituer ce cadre et nous pensons que les parties devraient utiliser pleinement cette possibilité offerte par l'Organisation.

M. SHARFI (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation n'a nul besoin de mettre en relief l'extrême importance que revêtent les débats de l'Assemblée sur la situation au Moyen-Orient, non seulement parce que cette question met en cause l'efficacité et la stabilité des Nations Unies mais également parce qu'elle constitue une menace à la stabilité et à la sécurité dans cette région stratégique et dans le monde entier.

La situation au Moyen-Orient est devenue une question inscrite de façon permanente à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Elle a suscité, auprès de la communauté internationale, un intérêt comparable à celui soulevé par la question de Palestine - qui se trouve au centre du différend du Moyen-Orient - depuis que le peuple palestinien a été contraint au déplacement et depuis l'attaque sioniste contre une région qui a joué et qui continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement spirituel et culturel de l'humanité et dont la contribution dans différents domaines est des plus importante. Les événements sanglants qui se sont produits dans cette région au cours des décennies passées ont mis en relief le fait que la paix, la sécurité et la stabilité économique mondiale sont intrinsèquement liées à l'instauration de la paix et à un règlement juste et global du différend du Moyen-Orient.

Les nombreuses guerres, dont la plus récente est le conflit du Liban, ont confirmé que la force brutale, aussi barbare soit-elle, ne peut détruire l'esprit national du peuple palestinien militant et le contraindre à renoncer à ses droits légitimes. Toutes ces expériences douloureuses ont prouvé l'échec d'une politique axée sur la force et ont mis en relief le fait que la solution du différend ne peut être que politique et fondée sur la justice. Cette solution doit tenir

M. Sharfi (Soudan)

compte de la volonté de la communauté internationale et des résolutions reconnaissant que la question de Palestine est au coeur du différend arabo-israélien.

La détérioration permanente de la situation au Moyen-Orient et l'échec de toutes les initiatives destinées à mener à une paix globale ont suscité les plus vives préoccupations sur le plan international quant aux conséquences possibles de la situation présente, particulièrement en raison de l'intransigeance affichée par Israël et de son refus à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien.

La persistance de cette situation laisse présager de nouvelles explosions - dont l'invasion du Liban ne saurait être la dernière -, de nouveaux massacres de victimes innocentes, de nouveaux actes d'agression contre les Etats de la région et d'autres pratiques barbares qui s'inscrivent dans la politique déclarée des dirigeants de Tel-Aviv. En ayant recours à de telles pratiques et à une telle politique, Israël a démontré qu'il n'était pas un Etat épris de paix. Lors de sa neuvième session extraordinaire, la communauté internationale a déclaré qu'elle était convaincue de ce fait, tel qu'affirmé dans des résolutions précédentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité rejetées par l'entité sioniste. Le mépris affiché par Israël à l'égard de la volonté de la communauté internationale ne peut que détériorer davantage la situation et conduire à une intensification du conflit avec toutes les conséquences tragiques envisageables. Israël doit prendre conscience que son attitude à l'égard de la situation au Moyen-Orient est vaine et ne convainc plus personne, que vouloir détourner l'attention du différend ne peut plus tromper personne. Israël a été et demeure la cause de la tension qui règne au Moyen-Orient.

La communauté internationale, à maintes reprises, a souligné qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être instaurée que si Israël se retire totalement et sans condition de tous les territoires palestinien et arabes occupés, y compris la Ville sainte de Jérusalem, et que si le peuple palestinien peut exercer son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat souverain sur son territoire national, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

La communauté internationale a réaffirmé ces principes à la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui a reconnu, dans la Déclaration de Genève, combien peut être importante la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient en tant qu'effort international pour parvenir à un

M. Sharfi (Soudan)

règlement juste et durable du conflit dans cette région stratégiquement importante. Nous espérons vivement que l'appel en faveur de la convocation de la Conférence internationale sera entendu comme il se doit afin que la région puisse connaître enfin la stabilité dont elle est privée depuis de longues décennies. La réponse négative d'Israël à la proposition de convoquer cette conférence est dans le droit-fil de son attitude négative à l'appel sincère pour un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Israël a déjà rejeté toutes les initiatives de paix, y compris le Plan de paix arabe qui a été approuvé par la Conférence au sommet de Fès, en 1982, et réaffirmé par le Sommet arabe de Casablanca.

Israël a choisi constamment de recourir aux armes et d'ignorer le fait que la paix imposée par la force des armes ne peut être durable. Les événements de la région, et plus récemment la résistance héroïque du peuple libanais, ont confirmé cette vérité.

La tragique réalité de la situation au Moyen-Orient place la communauté internationale devant un sérieux défi. C'est pourquoi elle se doit de concevoir les moyens de contraindre Israël à appliquer les résolutions de la communauté internationale par le biais de sanctions prévues dans la Charte au cas où un Etat, quel qu'il soit, rejette les normes et valeurs unanimement reconnues par la communauté internationale.

Nous voudrions également souligné les graves conséquences que peut représenter l'axe Pretoria-Tel-Aviv pour la lutte des peuples arabes et africains. Cette alliance impie met les peuples d'Afrique et du monde arabe face à de nouveaux défis, particulièrement depuis que la véritable nature de cette alliance est devenue évidente. La communauté internationale a condamné cet axe en 1975 quand elle a déclaré que le sionisme était une forme de discrimination raciale abominable.

L'attitude positive des pays arabes et de l'OLP à l'égard des différentes initiatives destinées à parvenir à un règlement juste et durable du différend au Moyen-Orient met davantage en évidence la position intransigeante des dirigeants de l'entité sioniste qui ne tiennent nullement compte des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. De plus, ils continuent à violer systématiquement tous les droits de l'homme des Palestiniens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés.

M. Sharfi (Soudan)

Dans ce contexte, la Commission politique spéciale a achevé il y a quelques jours l'examen du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/40/702). Ma délégation voudrait signaler ce rapport à l'Assemblée, rapport dans lequel on appelle l'attention du monde sur des pratiques qui sont analogues à celles de l'Inquisition, du nazisme et du fascisme.

Le représentant de l'entité sioniste, avant d'accuser les sociétés civilisées d'ignorance et de stupidité et de qualifier l'OLP d'organisation terroriste, devrait lire attentivement ce rapport, établi par un comité international neutre. Au cours des discussions du Comité, l'entité sioniste a totalement nié que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre pouvait s'appliquer à la population des territoires occupés et a persisté dans son refus de permettre aux membres du Comité de se rendre dans les territoires occupés pour examiner les conditions inhumaines dans lesquelles languit la population arabe dans les territoires occupés.

L'important rapport du Secrétaire général, qui a été publié sous la cote A/40/779, reflète divers aspects de la situation au Moyen-Orient, notamment les aspects militaires et les opérations de maintien de la paix. Dans ce rapport, on examine la situation dans les territoires arabes occupés et les aspects humanitaires et politiques du problème et on conclut en faisant une évaluation de toutes les initiatives de paix pouvant permettre d'aboutir à un règlement pacifique de ce conflit. Mon pays a exprimé son appui à toutes ces initiatives et à toutes les mesures prises dans ce sens, dont la plus importante est l'Accord jordano-palestinien signé à Amman, en février dernier, et qui, mon pays tient à le souligner, représente un pas en avant important vers la paix au Moyen-Orient.

Ma délégation partage les regrets du Secrétaire général exprimés au paragraphe 35 de son rapport, quant aux divergences d'opinion au sein du Conseil de sécurité en ce qui concerne un règlement pacifique au Moyen-Orient. Nous partageons son opinion, à savoir que la question du Moyen-Orient, dans toute sa complexité, ne pourra être résolue que dans le cadre d'un règlement global négocié sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées et des grandes puissances, surtout des superpuissances.

Enfin, le peuple soudanais qui, par sa glorieuse révolution d'avril dernier, a affirmé qu'il se tenait fermement aux côtés du peuple palestinien dans

M. Sharfi (Soudan)

sa lutte pour la libération nationale et le rétablissement de ses droits usurpés, renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités historiques et s'efforce promptement et sérieusement de rétablir, avant qu'il ne soit trop tard, les droits légitimes de ceux qui les revendiquent.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient constitue la menace la plus constante à la paix et à la sécurité internationales. La continuation de la violence et des souffrances dans la région du Moyen-Orient préoccupe non seulement les parties directement intéressées, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale.

Il y a un cercle vicieux. Tandis que la solution pacifique nous échappe, la déception augmente, ce qui conduit à encore plus de violence. Au cours des derniers mois, nous avons été témoins de certains incidents tragiques qui ont entraîné la mort de plusieurs civils innocents. Nous déplorons profondément toute violence et prions instamment toutes les parties et toutes les personnes intéressées de respecter strictement les règles du droit international et de favoriser un règlement négocié.

Le Gouvernement de la Finlande a étudié avec un profond intérêt les propositions et initiatives qui ont été avancées pour permettre l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient grâce à des négociations. Nous espérons que ces initiatives accéléreront le processus de paix dont la région a tant besoin.

Seules des négociations peuvent apporter la paix au Moyen-Orient. La base de la solution a été définie il y a longtemps dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et elle est universellement reconnue. Israël doit se retirer des territoires arabes occupés depuis 1967. L'acquisition des territoires par la force est inadmissible. Le droit d'Israël et de tous les autres Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être garanti.

Au coeur du conflit du Moyen-Orient demeure la question de Palestine. Tant que ce problème restera sans solution, il ne saurait y avoir de solution durable à la question du Moyen-Orient. On doit adopter des dispositions pour assurer les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination nationale. Cela présuppose leur droit de participer aux négociations sur leur

M. Tornudd (Finlande)

propre avenir dans le cadre d'une solution générale à la question du Moyen-Orient. Dans ce contexte, la Finlande considère l'Organisation de libération de la Palestine comme le représentant le plus important des aspirations nationales palestiniennes.

La recherche d'un règlement global au Moyen-Orient s'est constamment heurtée à des obstacles insurmontables. Les actes illégaux israéliens constituent un obstacle majeur à cette solution.

Israël a poursuivi sa politique de colonies de peuplement dans les territoires occupés et a étendu sa juridiction aux hauteurs du Golan. Il a aussi pris des mesures destinées à changer le statut de Jérusalem. Le Conseil de sécurité a rejeté tous ces actes. La politique d'Israël dans les territoires occupés a accru la tension et le désespoir sur la rive occidentale occupée et à Gaza, ce qui a provoqué des actes de violence et des souffrances pour la population civile autochtone et les réfugiés palestiniens.

La violence et la tension se sont répandues de façon tragique dans l'ensemble de la région, et en particulier au Liban, qui est devenu la victime innocente de tous les différends et conflits découlant de l'absence de solution aux problèmes fondamentaux du Moyen-Orient. Cela attriste profondément le Gouvernement de la Finlande. L'unique occasion créée par le retrait des forces israéliennes n'a pas abouti à un cessez-le-feu crédible entre les parties internes au Sud-Liban ni rétabli l'autorité du Gouvernement libanais dans la région. Bien au contraire, des combats féroces se déroulent partout au Liban. Nous croyons que l'accord entre les factions en guerre est la seule façon de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté du Liban. L'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues doit être strictement respectée.

En maintenant de bonnes relations avec toutes les nations intéressées, y compris les parties les plus directement intéressées au conflit, la Finlande s'est efforcée d'apporter une contribution constructive à la solution des questions controversées au Moyen-Orient. Nous avons la ferme intention de poursuivre cette politique qui nous a permis de rendre des services à tous les intéressés, en cas de besoin. Une expression tangible de notre politique est la participation de la Finlande à toutes les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. En ce moment, la Finlande maintient un bataillon tant dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban que dans la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, et elle fournit un contingent à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.

M. Tornudd (Finlande)

Les opérations de maintien de la paix ont joué un rôle crucial, en tant que partie essentielle des services des Nations Unies, en étayant les efforts qui tendent à trouver une solution pacifique et politique au problème dans la région. Nous sommes convaincus que ces services continueront de revêtir la même importance aussi longtemps que le règlement négocié continuera à nous échapper. Cependant, les Nations Unies ne peuvent jouer un rôle que si elles jouissent de l'appui des parties intéressées et des grandes puissances. Maintenant que se profilent certains signes positifs dans le climat international, nous espérons que l'esprit encourageant du dialogue se fera sentir dans les efforts faits pour trouver un règlement d'ensemble pacifique aux questions complexes de la situation au Moyen-Orient.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le présent débat de l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient souligne une fois encore les dangers qu'un conflit non réglé au Moyen-Orient pose à la paix et à la sécurité internationales. Il nous rappelle également la nécessité impérieuse de réunir les conditions indispensables à sa solution que la série d'initiatives de paix infructueuses prises ces dernières années n'ont toujours pas réussi à apporter.

La meilleure position à adopter à l'égard du conflit au Moyen-Orient est indiquée dans le rapport (A/40/779 du Secrétaire général :

"Les efforts menés antérieurement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ont permis d'atteindre certains résultats importants qu'il ne faut pas laisser perdre. Si les positions des diverses parties au conflit du Moyen-Orient demeurent très éloignées, toutes acceptent la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui a énoncé deux principes importants d'un règlement au Moyen-Orient, à savoir le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et, deuxièmement, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. En addition à ces deux principes, il est d'autre part largement reconnu que tout règlement doit comporter une solution satisfaisante du problème palestinien basée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination." (A/40/779, par. 37)

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La volonté arabe d'accepter les conditions nécessaires à un règlement juste et durable, présentées dans le rapport du Secrétaire général, et le fait que les Arabes sont prêts à négocier sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sont la preuve de leur désir sincère de paix. S'adressant à la quarantième session de l'Assemblée générale, Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie a confirmé très clairement la position arabe. Il a dit ce qui suit au sujet de la question de Palestine qui est au coeur du conflit au Moyen-Orient :

"Le fait est que les Nations Unies et la question palestinienne sont soeurs jumelles nées de la guerre, qui ont vu le jour, grandi et souffert ensemble.

Personne ne doit penser que nous sommes heureux de ce destin commun. Au contraire, nous espérons qu'un règlement juste et durable du problème palestinien et des questions connexes permettra d'y mettre un terme. Ceci devrait être fait conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation, notamment aux quatre résolutions qui constituent l'assise équilibrée de tout règlement juste et pacifique. Il s'agit des résolutions de l'Assemblée générale 181 (III) de 1947, qui stipule le partage de la Palestine et 194 (IV) de 1948 qui a trait à la question des réfugiés palestiniens et des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), qui demande à Israël de se retirer des territoires occupés et qui réaffirme le droit de chaque Etat de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et 338 (1973) qui demande des négociations entre les parties en conflit..." (A/40/PV.12, p. 11)

Ces dernières années, plusieurs initiatives, tendant à réaliser un règlement d'ensemble du conflit au Moyen-Orient ont été prises aux Nations Unies et hors de l'Organisation.

Ces initiatives comprennent l'offre présentée par les dirigeants arabes à Fès en septembre 1982, les propositions faites par le président Reagan et celles que l'Union soviétique a faites le même mois, la proposition d'une conférence internationale pour la paix sur le Moyen-Orient, entérinée par l'Assemblée générale en 1983, et la dernière initiative de paix du roi Hussein, dont la base est l'accord qu'il a conclu en février dernier avec le président Yasser Arafat, dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Les initiatives sincères ne manquent pas, pas plus que le désir des Etats arabes d'aboutir à une paix durable au Moyen-Orient. Les Etats arabes sont prêts à entamer immédiatement des négociations qui protégeraient les intérêts légitimes de toutes les parties au conflit.

L'obstacle réel à la paix est le refus d'Israël de se retirer des territoires occupés et de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. C'est cette intransigeance de la part d'Israël qui contrarie jusqu'à présent toutes les initiatives de paix au Moyen-Orient.

Au cours des quatre dernières décennies, Israël a étendu systématiquement sa mainmise dans la région. La politique israélienne de répression contre le peuple palestinien et l'emploi fréquent de la force contre ses voisins arabes sont le résultat de sa politique expansionniste. Le cycle de violence qui s'ensuit maintient l'ensemble du Moyen-Orient dans un état persistant de perturbation et de remous.

La notion israélienne de frontières sûres exclut son retrait des territoires occupés de la rive occidentale, de Gaza et des hauteurs du Golan. Israël perçoit un conflit entre ses intérêts supposés de sécurité au non desquels il maintient son contrôle illégal des territoires occupés et les résolutions du Conseil de sécurité qui affirment le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et font de ce principe l'assise d'un règlement juste et durable. C'est cette vision déformée de sa place et de son rôle dans la région qui amène Israël à poursuivre une politique d'expansionnisme débridée et d'annexion permanente des territoires occupés, y compris de la ville sainte de Jérusalem.

Le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/40/702) conclut que la politique israélienne est fondée sur la notion que les territoires occupés depuis 1967 constituent une partie de l'Etat d'Israël. Dans ce même rapport, il est dit que :

"Des mesures continuent d'être prises pour créer des colonies, exproprier des biens et encourager directement ou indirectement la population palestinienne autochtone à quitter le territoire ... Cette politique qui traduit l'intention non équivoque du Gouvernement israélien d'annexer les territoires occupés en 1967 est une violation des obligations internationales qui

M. Shah Nawaz (Pakistan)

incombent à Israël en tant qu'Etat partie à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre."

D'après des estimations fiables, Israël a saisi plus de la moitié des terres de la rive occidentale et continue de créer de nouvelles colonies de peuplement, tout en confisquant d'autres terres arabes. La politique israélienne tendant à implanter de nouvelles colonies, ses mesures de harcèlement contre la population palestinienne, son refus de laisser cette population accéder aux ressources de la terre et son contrôle accru sur les activités économiques sont la preuve irréfutable d'un plan israélien dont le but est de modifier le caractère démographique et historique des territoires occupés.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La campagne israélienne visant à éliminer tout symbole du nationalisme palestinien et à réprimer toute manifestation de la volonté palestinienne de recouvrer le droit à l'autodétermination et à l'indépendance ne se limite pas aux territoires occupés. L'invasion du Liban perpétrée par Israël en 1982, suivie par le massacre des Palestiniens à Sabra et Chatila, les incursions persistantes d'Israël au sud du Liban, ses attaques meurtrières contre les locaux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en octobre 1985 et la campagne incessante de calomnies contre l'OLP montrent qu'Israël refuse obstinément de vivre avec le nationalisme palestinien avec lequel il doit pourtant trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de sa propre sécurité et de la paix dans la région.

Israël a le choix entre la paix, fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et le respect du droit international, et une sécurité illusoire imposée par la force militaire, l'usurpation des territoires occupés et la persistance d'actes d'hostilité à l'encontre de ses voisins arabes. En fait, c'est la mentalité obsidionale d'Israël et sa propension à recourir aux actes d'agression qui enflamment le Moyen-Orient tout entier et menacent sérieusement la sécurité de chaque Etat de la région. La persistance de cette situation intolérable ne peut qu'isoler davantage Israël et le faire dépendre de plus en plus de ses alliés, qui devront supporter le coût politique croissant du conflit et de la violence qui se poursuivent au Moyen-Orient.

Les perspectives d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient existent encore et peuvent être ravivées grâce à la volonté de négocier sur la base de la conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient proposée et de la récente initiative de Sa Majesté le roi Hussein.

La conférence internationale constitue une formule réaliste et efficace pour élaborer un règlement qui réponde aux préoccupations légitimes de toutes les parties. La conférence serait convoquée en partant du principe que toutes les parties au conflit ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité y participeraient, quelle que soit leur position respective. Il est donc regrettable qu'Israël s'oppose à la tenue de cette conférence et, en fait, à toute participation des Nations Unies à un règlement du conflit du Moyen-Orient.

Un problème aussi complexe que celui du Moyen-Orient ne peut être réglé au coup par coup, méthode qui exclut l'une ou l'autre partie. Pour être fructueuses, les négociations doivent être menées par toutes les parties intéressées ainsi que

M. Shah Nawaz (Pakistan)

par les grandes puissances qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, sont investies de la responsabilité particulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réunion au sommet tenue récemment entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique devrait entraîner une amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, ce qui, nous l'espérons, fraierait la voie à la convocation prochaine de la conférence internationale qui est envisagée sur le Moyen-Orient.

Le conflit au Moyen-Orient est trop grave pour que la communauté internationale se permette de rester passive ou de se laisser abattre. L'Organisation des Nations Unies, qui est, depuis le début, étroitement associée à la question palestinienne, doit s'acquitter des obligations qui lui incombent envers le peuple palestinien et user de son autorité politique et morale pour permettre le rétablissement de leurs droits nationaux inaliénables. L'Organisation des Nations Unies doit faire tout son possible pour mobiliser ses ressources afin d'alléger les souffrances des Palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne et fournir également une assistance à ceux qui vivent en exil dans les camps de réfugiés.

L'attachement du peuple pakistanais à la cause palestinienne date de l'époque où nous luttons pour notre liberté il y a de cela 40 ans. En 1940, nos dirigeants ont décidé de lancer le mouvement pour le Pakistan et ont proclamé, en même temps, une déclaration de solidarité avec le peuple palestinien. Depuis lors, le peuple pakistanais a été profondément ému par le conflit au Moyen-Orient, l'occupation des territoires palestiniens et de la Ville sainte de Jérusalem et les souffrances endurées par le peuple palestinien. Nous sommes fermement convaincus que la cause palestinienne est une cause juste et nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que nous sommes solidaires du peuple palestinien, qui lutte pour recouvrer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et des Etats arabes, qui s'efforcent de résoudre le conflit du Moyen-Orient et de renforcer la paix et la stabilité dans leur région.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La question du Moyen-Orient est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis des décennies et reste une question controversée et brûlante dans la vie politique internationale. Au cours des quelques dernières années, cependant, la situation dans cette région a suivi une évolution dramatique qui mérite de retenir notre attention.

M. Bui xuan Nhat (Viet Nam)

Les tensions au Moyen-Orient ont été aggravées, et ont entraîné des complications supplémentaires, directement du fait de la politique d'agression et d'expansion territoriale que mène Israël en collusion avec son allié stratégique impérialiste.

Ces 40 dernières années, six grandes guerres et nombre de conflits armés ont eu lieu dans cette partie du monde. La guerre de 1948 déclenchée par Israël visait à bafouer la résolution 181 A et B (II) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale, ce qui a conduit au refus du droit à l'existence de l'Etat palestinien et à l'exode de millions de Palestiniens vers les Etats arabes voisins. Les guerres qui ont suivi ont essentiellement été des guerres d'agression et d'annexion menées par les autorités israéliennes dans le but de réaliser leur ambition d'avoir un grand Etat juif. Le Sinaï, la rive occidentale, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et d'autres régions sont ainsi tombées entre les mains d'Israël; ces territoires sont devenus soit des zones tampons soit des tremplins d'où Israël lance ses actes belliqueux contre les pays arabes. La politique et les actes d'agression et d'annexion territoriale pratiqués par Israël, qui est encouragé et appuyé par les forces impérialistes, constituent une menace directe pour la sécurité de tous les Etats arabes et pour la paix et la stabilité de la région ainsi que du monde. Israël a, par conséquent, été accusé d'être à l'origine de la tension régionale et a été condamné, ici même, dans cette noble enceinte, pour être une nation qui n'est pas éprise de paix.

Pendant ces 40 dernières années, on a aussi été témoin du mariage d'Israël avec les forces impérialistes. Celles-ci ont nourri le sionisme et sa machine de guerre à coups de milliards de dollars, transformant ainsi Israël en un Etat terroriste et en gendarmerie régionale. Elles ont éteint sa soif militaire en lui fournissant pratiquement tout, y compris les armes les plus perfectionnées, la technique nucléaire et les licences pour la fabrication d'armes. Cela a permis à Israël de devenir l'un des principaux pays exportateurs d'armes qui participent maintenant à la modernisation des forces armées d'un grand pays asiatique qui prêche l'expansionnisme et l'hégémonie. Les liens de coopération et de collaboration qu'Israël entretient avec son ami asiatique et avec le régime raciste d'Afrique du Sud préoccupent gravement tous les peuples du monde.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

Dans cette enceinte et dans d'autres, les forces impérialistes ont cherché par tous les moyens à défendre Israël contre les sanctions prises au titre de la Charte des Nations Unies et contre les pressions et les condamnations de l'opinion publique mondiale. Au Conseil de sécurité, le droit de veto a été, à de nombreuses reprises, mal utilisé pour rendre nuls des projets de résolution, y compris des Projets purement humanitaires, condamnant les actes et les pratiques d'Israël. Le veto que les Etats-Unis ont mis au début de l'année, au projet de résolution sur le Liban en est l'illustration. Rappelons-nous qu'Israël et les Etats-Unis sont tous deux responsables de la destruction de Beyrouth et d'une partie du Liban, dont l'objectif était d'anéantir les forces de résistance palestiniennes et les forces patriotiques libanaises. Mais la participation des marines n'a cependant pas empêché que cette manoeuvre échoue, et Israël a payé chèrement son agression contre le Liban.

La juste cause du peuple palestinien et de la communauté arabe bénéficie de la solidarité et de l'appui de l'humanité progressiste tout entière. Les peuples de la Palestine et des pays arabes ont un ennemi commun. Au cours des 40 dernières années, les pays arabes ont partagé l'angoisse des Palestiniens déplacés, en leur fournissant des abris et en les aidant activement à résister à l'occupation israélienne. Ils savent en effet que la résistance palestinienne à Israël constitue également une contribution directe et positive à la défense de la sécurité de leur pays. Si Israël venait à bout de cette résistance, il pourrait alors mener librement des guerres d'agression contre les Etats susmentionnés. Aussi le renforcement du potentiel de résistance des Palestiniens, dans tous les domaines, revêt-il une urgence et une signification très grandes.

Il est légitime que les peuples du Moyen-Orient et la communauté internationale veuillent résoudre rapidement et pacifiquement les problèmes de cette région en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. Mais tout le monde sait que cela ne pourra être possible que si une solution satisfaisante de la question de Palestine, qui est au coeur de toutes les autres questions régionales, est trouvée. Tant que les Etats-Unis ne renonceront pas à leurs manoeuvres dans cette région et continueront d'encourager et de soutenir les ambitions territoriales des autorités israéliennes, cette région ne connaîtra ni la paix ni la stabilité, car elles ne peuvent s'appuyer sur l'annexion territoriale et le refus de reconnaître l'existence d'un Etat palestinien

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

indépendant. Elles ne pourront s'instaurer que grâce à un règlement d'ensemble des questions régionales garantissant les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées, et avant tout ceux du peuple palestinien. Seule une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, permettrait d'aboutir à une telle solution. Les Etats Membres des Nations Unies ont presque tous donné leur accord à la tenue d'une telle conférence. Il est regrettable que les Etats-Unis et Israël s'y soient jusqu'à présent opposés, bloquant ainsi le processus.

La délégation de la République socialiste du Viet Nam estime qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient est le seul moyen approprié pour résoudre les problèmes de la région. Nous sommes par conséquent tout à fait favorables à la tenue d'une telle conférence sous les auspices des Nations Unies, comme l'a proposé, le 29 juillet 1984, l'Union soviétique. Nous pensons qu'elle doit se réunir le plus vite possible.

Nous appuyons sans réserve la juste cause du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit de retourner dans ses foyers, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant palestinien en Palestine. Nous appuyons l'unité arabe et les efforts déployés par la communauté arabe pour coordonner sa lutte contre l'expansionnisme d'Israël. Nous sommes convaincus que l'unité arabe et l'appui efficace du monde arabe et de la communauté internationale contribueront efficacement au triomphe de la juste cause du peuple palestinien.

Nous condamnons vigoureusement les actes d'agression et le terrorisme d'Etat de Tel-Aviv contre les Palestiniens et d'autres peuples arabes au Moyen-Orient. Nous exigeons qu'Israël mette immédiatement fin à ses actes et se retire de tous les territoires arabes qu'il occupe. Nous dénonçons les manoeuvres visant à résoudre séparément les questions relatives au Moyen-Orient. Les faits nous ont démontré que les accords de Camp David sont un échec et que ce schéma diplomatique ne pouvait conduire qu'à une impasse. Nous demandons que les Etats-Unis et Israël abandonnent leurs manoeuvres et répondent positivement à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qu'appelle de ses voeux la communauté internationale.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

En dépit des centaines de résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies, la situation au Moyen-Orient est toujours aussi catastrophique. L'impasse actuelle est synonyme de tourments et de souffrances pour le peuple palestinien. Ce paradoxe doit cesser immédiatement. Il faut que les Nations Unies prennent des mesures efficaces pour contribuer davantage encore au règlement des questions liées au Moyen-Orient et répondre ainsi à l'exigence de la communauté internationale.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Le problème du Moyen-Orient constitue un grave prolongement des crimes sionistes commis en Palestine et représente dans toute leur ampleur les visées sionistes qui ont pris naissance sur les rives de la Palestine d'où elles ont commencé à s'étendre. Il s'agit de la question de l'absence de paix et de sécurité dans notre région du fait d'Israël.

On pourrait dire que la question du Moyen-Orient est la triste représentation des crimes sionistes commis sur les terres arabes : la question de Palestine, les hauteurs syriennes du Golan, le Liban, le crime que constitue l'attaque contre le réacteur nucléaire iraquien et le crime que constitue l'attaque menée contre la capitale tunisienne, et maintenant les attaques commises contre les centres arabo-américains et personnalités arabo-américaines aux Etats-Unis. C'est une série étonnante dans l'histoire du terrorisme international. L'arme du crime a été utilisée tout récemment à Washington contre des Arabo-Américains. C'est Washington qui forme et entretient ces criminels et leur donne des fonds et des armes pour commettre leurs crimes contre des pays du Moyen-Orient ainsi que contre la sécurité des Etats-Unis eux-mêmes et de leurs citoyens, en tant que prolongement des crimes qu'ils commettent contre les pays arabes et leurs peuples et même contre tout ce que représente l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient qui montre que le monde supporte en partie le fardeau qu'est Israël. Il y a la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) en Syrie, qui comprend 1 300 soldats; la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui comprend 7 000 soldats; l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a deux groupes d'observateurs : un groupe d'observateurs pour Beyrouth et un groupe d'observateurs pour l'Egypte. Les frontières entre ces pays ne sont pas sûres et font l'objet d'agressions persistantes des Israéliens sionistes.

Il y a aussi les millions de réfugiés qui vivent à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine, ce qui constitue l'une des dimensions des crimes israéliens au Moyen-Orient. Au moins deux millions d'entre eux, selon le rapport du Commissaire de l'UNRWA, vivent grâce aux secours d'urgence de cette agence. Nous devons prendre conscience des responsabilités qui nous incombent et de la

M. Shihabi (Arabie saoudite)

situation désespérée dans laquelle ils vivent; hommes, femmes et enfants sont exposés au massacre, à la torture et à l'humiliation dans leur propre patrie. Ceux qui demandent que l'on résiste aux actes de violence dans le monde devraient étudier les mobiles de ces actes s'ils veulent traiter sérieusement du problème, car l'injustice à l'homme causée par l'homme est l'un des crimes les plus affreux dont les conséquences vont bien au-delà des procédures policières et du fouet des geôliers.

Les millions de Palestiniens dont les droits ont été déniés, dont les terres ont été usurpées, dont les foyers ont été détruits, qui ont été privés de la justice dans leur propre patrie, qui font l'objet d'une tentative sioniste visant à détruire leur existence en tant que peuple digne, représentent cependant une ressource humaine extraordinaire qui résistera à l'injustice par tous les moyens possibles et se dressera contre l'opresseur en ayant recours à tous les moyens de résistance légitimes pour éliminer l'injustice et dissiper les ténèbres.

Nous en venons maintenant aux résolutions des Nations Unies - les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les résolutions des institutions spécialisées et des organisations, les résolutions des comités et organes affiliés ou attachés à l'Organisation des Nations Unies concernant le peuple palestinien et d'autres peuples arabes. Aucune de ces résolutions n'a été appliquée par Israël; toutes ont été violées par les autorités israéliennes et Israël défie ainsi la communauté internationale et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Même la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, qui conférait à Israël une légitimité d'ailleurs fondamentalement fautive, n'a pas été appliquée par Israël\*.

Il y a les émissaires les médiateurs et les organes d'enquête des Nations Unies. Les sionistes leur ont claqué la porte au nez, ont entravé leurs travaux et n'ont pas reconnu leur mandat.

Il y a les guerres d'agression menées par Israël contre le monde arabe qui ont transformé la région en une zone de conflit international pour la période la plus longue de l'histoire de la région. Israël en a à peine fini avec une agression qu'il en déclenche une autre. Il est prêt à détruire la paix de la région chaque fois qu'il pense que les conditions sont propices pour une nouvelle invasion.

---

\* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Tel est le tableau de la situation au Moyen-Orient. C'est le problème que pose l'agression sioniste qui a débuté en Palestine et s'est étendue ensuite au Liban, à la Syrie, à l'Iraq et à la Tunisie, faisant peser ainsi une menace pour tous les pays de la région, et l'agression n'est pas encore terminée. L'agression sioniste a créé un climat de terreur pour les peuples et les pays de la région. Ce qui est au coeur du problème, c'est l'agression constante contre un peuple et un territoire commise par Israël, le hors-la-loi qui esquivé la justice, l'auteur de toutes les violations, celui qui empiète sur tout ce qui est sacré, qui viole toutes les conventions internationales, qui falsifie l'histoire, massacre des personnes âgées, des femmes et des enfants et usurpe les droits des peuples arabes à l'intérieur et à l'extérieur du Moyen-Orient. Nous ne voyons pas de solution juste à l'horizon susceptible d'être acceptée par Israël et contre laquelle il ne dresserait pas toutes sortes d'obstacles.

Les autorités sionistes ne veulent pas la paix. Elles ont peur de la paix tout comme le voleur a peur du gendarme, comme le meurtrier redoute la justice. Au Sommet arabe de Fès, les Arabes avaient proposé un plan de paix en vertu duquel ils consentaient de grands sacrifices. Israël a rejeté ce plan dans sa totalité et a toujours trouvé des raisons pour le décourager.

Le Plan de paix du Sommet de Fès était pour Israël l'occasion d'obtenir par la paix ce qu'il n'a jamais obtenu par la guerre. La capacité d'Israël d'obtenir cette victoire sur les pays arabes et musulmans n'est qu'un mythe. La paix et la guerre constituent deux choix inégaux. Le sionisme refuse la paix, qui est la voie de la vie et il se prépare à la guerre qui est la voie de l'échec et de la destruction - une voie dont Israël ne sort pas même si les moyens employés diffèrent.

Le Royaume d'Arabie saoudite, qui fait partie de la région du Moyen-Orient, est aux côtés de la communauté internationale pour demander avec insistance une paix juste et pour rejeter l'oppression et l'agression. Nous condamnons la terreur d'Israël, l'agression sioniste, l'agresseur des lieux et des biens sacrés.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Israël est la cause de ce problème depuis le jour où il a été créé. C'est lui qui provoque l'instabilité et entretient la terreur sous toutes ses formes et manifestations. Nous condamnons chacun de ses desseins et les crimes qu'il perpétue contre les pays et les peuples. Nous sommes aux côtés de nos frères de Palestine et des autres pays arabes qui veulent jouir pleinement de leurs droits. Les Arabes, le monde islamique et l'ensemble du monde libre condamnent ce que représente le sionisme et exigent qu'il soit mis fin à ses agressions.

La situation au Moyen-Orient, dont nous débattons en ce moment, revêt bien des dimensions et des aspects : ils sont aussi nombreux que les visées sionistes. La communauté internationale, et en premier lieu les Etats qui appuient Israël et ses mensonges, a le devoir d'adopter, si elle veut être sincère, une position ferme face à ses agressions et aux problèmes qu'il a créés pour les peuples et les pays de la région.

Aux Nations Unies, nous devons également faire face à ce problème. L'Assemblée générale et les Etats Membres doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. Les sanctions prévues par la Charte doivent être prises contre Israël. Les violations de la Charte dont les autorités sionistes se rendent coupables quotidiennement affaiblissent l'Organisation et chacun de ses Etats Membres. En effet, la force de l'Organisation est notre force et prendre celle-ci à la légère remet en question notre force collective. Un Membre qui viole la Charte s'exclut automatiquement et se prive lui-même de la protection de la Charte. Les sanctions prévues par la Charte doivent être prises contre Israël. L'Assemblée va-t-elle appliquer la Charte? Allons-nous respecter les engagements que nous avons pris à l'égard de la Charte? Allons-nous jouer notre rôle en mettant un frein à la tyrannie sioniste et ainsi faire un premier pas vers la paix et la stabilité?

Je l'espère bien!

M. PAPAJORGJI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Les événements qui se sont produits au Moyen-Orient depuis la dernière session de l'Assemblée générale ne font que montrer une fois de plus que cette région demeure l'un des plus dangereux foyers de tension, les conflits dont elle est le théâtre risquant de dégénérer en affrontements à plus grande échelle. L'escalade du conflit arabo-israélien a eu de graves répercussions pour les peuples arabes, le peuple palestinien en particulier. Il est devenu l'un des problèmes régionaux les plus

M. Papajorgji (Albanie)

pressants aux lourdes conséquences pour la situation internationale dans son ensemble.

La République socialiste populaire d'Albanie n'a cessé de dire - et les événements lui ont donné raison - que la cause fondamentale de la situation tendue et dangereuse qui règne au Moyen-Orient réside dans la rivalité entre les superpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui ne reculent devant aucune manoeuvre, tactique ou machination politique et diplomatique pour prendre le pas l'une sur l'autre et avoir la supériorité dans la région. Ils ont ouvertement déclaré que le Moyen-Orient faisait partie de leur prétendue zone d'intérêt national.

Derrière la rivalité interimpérialiste au Moyen-Orient il y a le pétrole et la position stratégique-militaire très importante de la région. Cela fait des années que les superpuissances s'affrontent, font des plans et ourdissent des complots plus ou moins clandestinement pour semer la discorde entre les pays et les peuples arabes afin de s'assurer des positions dominantes dans ces pays, de faire main basse sur le pétrole arabe, de contrôler les routes terrestres, maritimes et aériennes qui passent par la région et relient trois continents. Ils espèrent ainsi mener à bien leurs plans hégémonistes qui visent de vastes étendues en Asie, en Afrique, dans l'océan Indien, dans l'océan Pacifique et ailleurs encore.

La politique menée par l'impérialisme américain au Moyen-Orient fait partie intégrante de sa stratégie globale pour la domination mondiale. Elle a été et sera toujours anti-arabe. Tous les plans et accords concoctés - depuis le Plan Kissinger jusqu'au Plan Reagan, depuis l'Accord de Camp David jusqu'aux efforts faits actuellement pour arriver à un deuxième Camp David - étaient liés à cette stratégie en fonction de l'évolution de la situation. Ils ont servi les objectifs de Washington, qui veut étendre son influence dans la région, en même temps que les ambitions sionistes d'Israël.

L'appui accordé à tous égards à Israël, son renforcement militaire et politique, sa constante expansion aux dépens des pays arabes par des agressions répétées et le chauvinisme anti-Palestinien et anti-Arabe suscité chez cet Etat fantoche manipulé par l'impérialisme américain sont conformes aux visées de la bourgeoisie monopolistique internationale, qui joue la partition du sionisme quand ses intérêts stratégiques l'exigent.

L'arrogance sioniste ne se dément pas, bien que le retrait du Liban ait été annoncé. De nouvelles menaces sont proférées, d'autres terres arabes sont saisies

M. Papajorgji (Albanie)

et occupées, la population arabe est expulsée de son propre sol et l'on se livre à un génocide sans précédent contre le peuple palestinien.

Les compromis avec Israël ont donné à celui-ci une large supériorité militaire et politique, laquelle lui a permis de renforcer sa domination sur les territoires arabes occupés - la rive occidentale, Gaza, le Golan, la région frontière du Sud-Liban, Jérusalem, etc. Israël dispose d'une armée d'environ 600 000 soldats, sans mentionner des réserves qui, d'après certaines estimations, représenteraient 328 000 hommes. Il possède 4 000 chars et 555 avions de guerre, tout ce matériel étant fourni par l'impérialisme américain.

Maintenant qu'Israël est armé jusqu'aux dents, les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent, grâce à des délégations et des envoyés qui font la navette avec le monde arabe, d'arriver à un deuxième Camp David, cette fois sous une nouvelle couverture. Le principal objectif de Washington, c'est l'exécution du plan anti-palestinien de création d'une confédération jordano-palestinienne qui signifierait la négation du droit légitime du peuple palestinien à recouvrer sa patrie usurpée. Cela mettrait fin une fois pour toutes à son indépendance et le placerait sous la domination d'autres. La prétendue opposition, manifestée jusqu'ici par Israël, à entrer en négociations avec la délégation jordano-palestinienne, conformément au scénario approuvé par Washington, n'est qu'une tactique pour rendre plus convaincante aux yeux des peuples arabes la politique américaine pro-sioniste de la "paix par la voie de la négociation". La diplomatie américaine vise à amener les pays arabes à faire le maximum de concessions en échange des pressions qu'elle prétend exercer sur Israël afin de convaincre ce dernier de s'asseoir à la table de négociation avec la délégation jordano-palestinienne dirigée par la Jordanie et approuvée à l'avance par les Etats-Unis.

Le plan américain de "règlement" de la question du Moyen-Orient est totalement imprégné de l'idée qu'il faut défendre les intérêts impérialistes et sionistes. Il s'efforce d'étouffer la lutte héroïque du peuple palestinien grâce à de nouvelles manoeuvres diplomatiques et politiques et d'enterrer à jamais son droit inaliénable à recouvrer sa patrie occupée. Ce plan vise à établir de nouvelles frontières plus sûres pour le grand Israël sans rendre un pouce des territoires usurpés.

L'autre superpuissance, l'Union soviétique, continue à faire du bruit autour de son prétendu appui de ses "amis arabes" et de son soi-disant "vif désir" de

M. Papajorgji (Albanie)

contribuer au dénouement de la crise au Moyen-Orient. Les sociaux-impérialistes soviétiques suivent depuis longtemps une ligne politique propre à leur assurer des positions militaro-stratégiques à long terme au Moyen-Orient. Cette politique s'inscrit dans le cadre de leur stratégie globale de domination mondiale et d'hégémonie en rivalité avec l'impérialisme américain. Tous les moyens leur sont bons pour renforcer leur présence militaire dans la région : ils sont prêts à courir tous les risques, même celui de trahir les intérêts du peuple palestinien et des autres peuples arabes.

M. Papajorgji (Albanie)

Ils se posent en combattants de l'unité du peuple palestinien avec son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, bien qu'ils aient eux-mêmes torpillé l'unité de ce peuple, comme ils l'ont fait avec les Libanais et d'autres peuples arabes. Le prétendu "appui" soviétique à la question de Palestine a toujours été régi par les intérêts stratégiques de Moscou. Le plan pour une conférence internationale en vue de régler la question du Moyen-Orient, tant vanté par Moscou comme seul moyen de régler la crise, est en fait une tentative visant à assurer la participation soviétique aux marchandages des puissances impérialistes au Moyen-Orient et à neutraliser les efforts tentés par les Etats-Unis pour maintenir les sociaux-impérialistes soviétiques à l'écart des complots et intrigues qu'ils ourdissent avec les Israéliens sionistes.

La République populaire socialiste d'Albanie réaffirme une fois de plus, du haut de cette tribune, ce que le dirigeant inoubliable du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, avait souligné :

"On ne peut résoudre la crise du Moyen-Orient par un 'plan politique global' ou par la 'médiation et l'aide' des deux superpuissances. Bien au contraire, les superpuissances s'efforcent de prolonger cette crise dans toute la mesure possible, car ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront exécuter leurs desseins de saboter et saper les mouvements de libération nationale et sociale des peuples arabes, de continuer de tirer d'énormes profits du trafic des armes et de maintenir leur contrôle sur l'extraction et le traitement du pétrole arabe, qui entraîne la servitude, l'oppression et l'exploitation des peuples arabes."

Nous appuyons la lutte héroïque que mène avec détermination le peuple palestinien et nous sommes fermement convaincus qu'il triomphera parce qu'il lutte pour une juste cause : recouvrer sa patrie usurpée par les agresseurs israéliens. La crise du Moyen-Orient ne sera réglée que lorsque l'influence politique, économique et militaire des superpuissances et des autres puissances impérialistes aura pris fin, lorsque les Palestiniens auront recouvré leur patrie, lorsque les peuples arabes auront renforcé leur unité authentique en vue de résister et d'éviter les pièges et les manoeuvres trompeuses et perturbatrices des superpuissances et du sionisme. Seule une lutte inflexible, menée avec détermination et reposant sur une unité arabe authentique, conduira les peuples arabes à la victoire.

M. Papajorgji (Albanie)

Notre pays suit avec une grande attention et une profonde préoccupation les événements du Moyen-Orient et porte un vif intérêt au règlement des problèmes de la région, à savoir qu'il soit mis fin à la tragédie du peuple palestinien et que les envahisseurs israéliens soient chassés des terres arabes occupées. Toute évolution de cette crise se traduit par le renforcement des plans stratégiques des Américains, des Soviétiques et des sionistes dans cette région et par une exacerbation de la situation politique dans d'autres régions. Telles sont les conséquences de cette crise en Méditerranée, où l'Union soviétique et les Etats-Unis ont exploité les événements du Moyen-Orient pour accroître et renforcer la présence de leur flotte navale dans cette région. On en trouve la preuve dans l'accroissement de leur potentiel militaire en Europe, qui est couverte de nouvelles bases terrestres et aériennes et d'un grand nombre de missiles nucléaires à longue et moyenne portée. L'incitation à la discorde dans les Balkans et l'escalade de l'ingérence en Afrique en témoignent également.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Cela fait 40 ans que la situation au Proche-Orient ne cesse de retenir l'attention de la communauté internationale. Après avoir célébré solennellement le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, on doit malheureusement constater que, pendant toute cette période, le Proche-Orient a constitué un foyer de tension des plus explosifs. Nonobstant les innombrables résolutions et décisions de l'Organisation visant le règlement pacifique et juste de la crise dans cette partie du monde, le cercle vicieux des événements tragiques au Proche-Orient persiste pour le pire. Chaque jour, le retard apporté dans la prise de mesures décisives susceptibles de résoudre le conflit apporte des complications nouvelles et imprévisibles et le noeud des contradictions y devient de plus en plus inextricable.

Incontestablement, c'est la politique agressive et expansionniste d'Israël qui est la cause de cette situation. Elle est inspirée et activement appuyée par les forces impérialistes bien connues qui visent à établir leur plein contrôle sur cette région riche en ressources naturelles et présentant une importance cardinale du point de vue stratégique. Cette politique est à l'origine des souffrances infinies des peuples arabes; elle est la cause d'une situation de crise durable pouvant dégénérer en conflit mondial.

Comme on le sait très bien, la question de Palestine est le noyau de tous les problèmes complexes du problème du Proche-Orient. Adoptant la tactique du "poing

M. Shah Nawaz (Pakistan)

incombent à Israël en tant qu'Etat partie à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre."

D'après des estimations fiables, Israël a saisi plus de la moitié des terres de la rive occidentale et continue de créer de nouvelles colonies de peuplement, tout en confisquant d'autres terres arabes. La politique israélienne tendant à implanter de nouvelles colonies, ses mesures de harcèlement contre la population palestinienne, son refus de laisser cette population accéder aux ressources de la terre et son contrôle accru sur les activités économiques sont la preuve irréfutable d'un plan israélien dont le but est de modifier le caractère démographique et historique des territoires occupés.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La campagne israélienne visant à éliminer tout symbole du nationalisme palestinien et à réprimer toute manifestation de la volonté palestinienne de recouvrer le droit à l'autodétermination et à l'indépendance ne se limite pas aux territoires occupés. L'invasion du Liban perpétrée par Israël en 1982, suivie par le massacre des Palestiniens à Sabra et Chatila, les incursions persistantes d'Israël au sud du Liban, ses attaques meurtrières contre les locaux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en octobre 1985 et la campagne incessante de calomnies contre l'OLP montrent qu'Israël refuse obstinément de vivre avec le nationalisme palestinien avec lequel il doit pourtant trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de sa propre sécurité et de la paix dans la région.

Israël a le choix entre la paix, fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et le respect du droit international, et une sécurité illusoire imposée par la force militaire, l'usurpation des territoires occupés et la persistance d'actes d'hostilité à l'encontre de ses voisins arabes. En fait, c'est la mentalité obsidionale d'Israël et sa propension à recourir aux actes d'agression qui enflamment le Moyen-Orient tout entier et menacent sérieusement la sécurité de chaque Etat de la région. La persistance de cette situation intolérable ne peut qu'isoler davantage Israël et le faire dépendre de plus en plus de ses alliés, qui devront supporter le coût politique croissant du conflit et de la violence qui se poursuivent au Moyen-Orient.

Les perspectives d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient existent encore et peuvent être ravivées grâce à la volonté de négocier sur la base de la conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient proposée et de la récente initiative de Sa Majesté le roi Hussein.

La conférence internationale constitue une formule réaliste et efficace pour élaborer un règlement qui réponde aux préoccupations légitimes de toutes les parties. La conférence serait convoquée en partant du principe que toutes les parties au conflit ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité y participeraient, quelle que soit leur position respective. Il est donc regrettable qu'Israël s'oppose à la tenue de cette conférence et, en fait, à toute participation des Nations Unies à un règlement du conflit du Moyen-Orient.

Un problème aussi complexe que celui du Moyen-Orient ne peut être réglé au coup par coup, méthode qui exclut l'une ou l'autre partie. Pour être fructueuses, les négociations doivent être menées par toutes les parties intéressées ainsi que

M. Shah Nawaz (Pakistan)

par les grandes puissances qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, sont investies de la responsabilité particulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réunion au sommet tenue récemment entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique devrait entraîner une amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, ce qui, nous l'espérons, fraierait la voie à la convocation prochaine de la conférence internationale qui est envisagée sur le Moyen-Orient.

Le conflit au Moyen-Orient est trop grave pour que la communauté internationale se permette de rester passive ou de se laisser abattre. L'Organisation des Nations Unies, qui est, depuis le début, étroitement associée à la question palestinienne, doit s'acquitter des obligations qui lui incombent envers le peuple palestinien et user de son autorité politique et morale pour permettre le rétablissement de leurs droits nationaux inaliénables. L'Organisation des Nations Unies doit faire tout son possible pour mobiliser ses ressources afin d'alléger les souffrances des Palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne et fournir également une assistance à ceux qui vivent en exil dans les camps de réfugiés.

L'attachement du peuple pakistanais à la cause palestinienne date de l'époque où nous luttons pour notre liberté il y a de cela 40 ans. En 1940, nos dirigeants ont décidé de lancer le mouvement pour le Pakistan et ont proclamé, en même temps, une déclaration de solidarité avec le peuple palestinien. Depuis lors, le peuple pakistanais a été profondément ému par le conflit au Moyen-Orient, l'occupation des territoires palestiniens et de la Ville sainte de Jérusalem et les souffrances endurées par le peuple palestinien. Nous sommes fermement convaincus que la cause palestinienne est une cause juste et nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que nous sommes solidaires du peuple palestinien, qui lutte pour recouvrer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et des Etats arabes, qui s'efforcent de résoudre le conflit du Moyen-Orient et de renforcer la paix et la stabilité dans leur région.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La question du Moyen-Orient est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis des décennies et reste une question controversée et brûlante dans la vie politique internationale. Au cours des quelques dernières années, cependant, la situation dans cette région a suivi une évolution dramatique qui mérite de retenir notre attention.

M. Bui xuan Nhat (Viet Nam)

Les tensions au Moyen-Orient ont été aggravées, et ont entraîné des complications supplémentaires, directement du fait de la politique d'agression et d'expansion territoriale que mène Israël en collusion avec son allié stratégique impérialiste.

Ces 40 dernières années, six grandes guerres et nombre de conflits armés ont eu lieu dans cette partie du monde. La guerre de 1948 déclenchée par Israël visait à bafouer la résolution 181 A et B (II) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale, ce qui a conduit au refus du droit à l'existence de l'Etat palestinien et à l'exode de millions de Palestiniens vers les Etats arabes voisins. Les guerres qui ont suivi ont essentiellement été des guerres d'agression et d'annexion menées par les autorités israéliennes dans le but de réaliser leur ambition d'avoir un grand Etat juif. Le Sinaï, la rive occidentale, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et d'autres régions sont ainsi tombées entre les mains d'Israël; ces territoires sont devenus soit des zones tampons soit des tremplins d'où Israël lance ses actes belliqueux contre les pays arabes. La politique et les actes d'agression et d'annexion territoriale pratiqués par Israël, qui est encouragé et appuyé par les forces impérialistes, constituent une menace directe pour la sécurité de tous les Etats arabes et pour la paix et la stabilité de la région ainsi que du monde. Israël a, par conséquent, été accusé d'être à l'origine de la tension régionale et a été condamné, ici même, dans cette noble enceinte, pour être une nation qui n'est pas éprise de paix.

Pendant ces 40 dernières années, on a aussi été témoin du mariage d'Israël avec les forces impérialistes. Celles-ci ont nourri le sionisme et sa machine de guerre à coups de milliards de dollars, transformant ainsi Israël en un Etat terroriste et en gendarmerie régionale. Elles ont étanché sa soif militaire en lui fournissant pratiquement tout, y compris les armes les plus perfectionnées, la technique nucléaire et les licences pour la fabrication d'armes. Cela a permis à Israël de devenir l'un des principaux pays exportateurs d'armes qui participent maintenant à la modernisation des forces armées d'un grand pays asiatique qui prêche l'expansionnisme et l'hégémonie. Les liens de coopération et de collaboration qu'Israël entretient avec son ami asiatique et avec le régime raciste d'Afrique du Sud préoccupent gravement tous les peuples du monde.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

Dans cette enceinte et dans d'autres, les forces impérialistes ont cherché par tous les moyens à défendre Israël contre les sanctions prises au titre de la Charte des Nations Unies et contre les pressions et les condamnations de l'opinion publique mondiale. Au Conseil de sécurité, le droit de veto a été, à de nombreuses reprises, mal utilisé pour rendre nuls des projets de résolution, y compris des Projets purement humanitaires, condamnant les actes et les pratiques d'Israël. Le veto que les Etats-Unis ont mis au début de l'année, au projet de résolution sur le Liban en est l'illustration. Rappelons-nous qu'Israël et les Etats-Unis sont tous deux responsables de la destruction de Beyrouth et d'une partie du Liban, dont l'objectif était d'anéantir les forces de résistance palestiniennes et les forces patriotiques libanaises. Mais la participation des marines n'a cependant pas empêché que cette manoeuvre échoue, et Israël a payé chèrement son agression contre le Liban.

La juste cause du peuple palestinien et de la communauté arabe bénéficie de la solidarité et de l'appui de l'humanité progressiste tout entière. Les peuples de la Palestine et des pays arabes ont un ennemi commun. Au cours des 40 dernières années, les pays arabes ont partagé l'angoisse des Palestiniens déplacés, en leur fournissant des abris et en les aidant activement à résister à l'occupation israélienne. Ils savent en effet que la résistance palestinienne à Israël constitue également une contribution directe et positive à la défense de la sécurité de leur pays. Si Israël venait à bout de cette résistance, il pourrait alors mener librement des guerres d'agression contre les Etats susmentionnés. Aussi le renforcement du potentiel de résistance des Palestiniens, dans tous les domaines, revêt-il une urgence et une signification très grandes.

Il est légitime que les peuples du Moyen-Orient et la communauté internationale veuillent résoudre rapidement et pacifiquement les problèmes de cette région en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. Mais tout le monde sait que cela ne pourra être possible que si une solution satisfaisante de la question de Palestine, qui est au coeur de toutes les autres questions régionales, est trouvée. Tant que les Etats-Unis ne renonceront pas à leurs manoeuvres dans cette région et continueront d'encourager et de soutenir les ambitions territoriales des autorités israéliennes, cette région ne connaîtra ni la paix ni la stabilité, car elles ne peuvent s'appuyer sur l'annexion territoriale et le refus de reconnaître l'existence d'un Etat palestinien

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

indépendant. Elles ne pourront s'instaurer que grâce à un règlement d'ensemble des questions régionales garantissant les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées, et avant tout ceux du peuple palestinien. Seule une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, permettrait d'aboutir à une telle solution. Les Etats Membres des Nations Unies ont presque tous donné leur accord à la tenue d'une telle conférence. Il est regrettable que les Etats-Unis et Israël s'y soient jusqu'à présent opposés, bloquant ainsi le processus.

La délégation de la République socialiste du Viet Nam estime qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient est le seul moyen approprié pour résoudre les problèmes de la région. Nous sommes par conséquent tout à fait favorables à la tenue d'une telle conférence sous les auspices des Nations Unies, comme l'a proposé, le 29 juillet 1984, l'Union soviétique. Nous pensons qu'elle doit se réunir le plus vite possible.

Nous appuyons sans réserve la juste cause du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit de retourner dans ses foyers, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant palestinien en Palestine. Nous appuyons l'unité arabe et les efforts déployés par la communauté arabe pour coordonner sa lutte contre l'expansionnisme d'Israël. Nous sommes convaincus que l'unité arabe et l'appui efficace du monde arabe et de la communauté internationale contribueront efficacement au triomphe de la juste cause du peuple palestinien.

Nous condamnons vigoureusement les actes d'agression et le terrorisme d'Etat de Tel-Aviv contre les Palestiniens et d'autres peuples arabes au Moyen-Orient. Nous exigeons qu'Israël mette immédiatement fin à ses actes et se retire de tous les territoires arabes qu'il occupe. Nous dénonçons les manoeuvres visant à résoudre séparément les questions relatives au Moyen-Orient. Les faits nous ont démontré que les accords de Camp David sont un échec et que ce schéma diplomatique ne pouvait conduire qu'à une impasse. Nous demandons que les Etats-Unis et Israël abandonnent leurs manoeuvres et répondent positivement à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qu'appelle de ses vœux la communauté internationale.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

En dépit des centaines de résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies, la situation au Moyen-Orient est toujours aussi catastrophique. L'impasse actuelle est synonyme de tourments et de souffrances pour le peuple palestinien. Ce paradoxe doit cesser immédiatement. Il faut que les Nations Unies prennent des mesures efficaces pour contribuer davantage encore au règlement des questions liées au Moyen-Orient et répondre ainsi à l'exigence de la communauté internationale.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Le problème du Moyen-Orient constitue un grave prolongement des crimes sionistes commis en Palestine et représente dans toute leur ampleur les visées sionistes qui ont pris naissance sur les rives de la Palestine d'où elles ont commencé à s'étendre. Il s'agit de la question de l'absence de paix et de sécurité dans notre région du fait d'Israël.

On pourrait dire que la question du Moyen-Orient est la triste représentation des crimes sionistes commis sur les terres arabes : la question de Palestine, les hauteurs syriennes du Golan, le Liban, le crime que constitue l'attaque contre le réacteur nucléaire iraquien et le crime que constitue l'attaque menée contre la capitale tunisienne, et maintenant les attaques commises contre les centres arabo-américains et personnalités arabo-américaines aux Etats-Unis. C'est une série étonnante dans l'histoire du terrorisme international. L'arme du crime a été utilisée tout récemment à Washington contre des Arabo-Américains. C'est Washington qui forme et entretient ces criminels et leur donne des fonds et des armes pour commettre leurs crimes contre des pays du Moyen-Orient ainsi que contre la sécurité des Etats-Unis eux-mêmes et de leurs citoyens, en tant que prolongement des crimes qu'ils commettent contre les pays arabes et leurs peuples et même contre tout ce que représente l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient qui montre que le monde supporte en partie le fardeau qu'est Israël. Il y a la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) en Syrie, qui comprend 1 300 soldats; la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui comprend 7 000 soldats; l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a deux groupes d'observateurs : un groupe d'observateurs pour Beyrouth et un groupe d'observateurs pour l'Egypte. Les frontières entre ces pays ne sont pas sûres et font l'objet d'agressions persistantes des Israéliens sionistes.

Il y a aussi les millions de réfugiés qui vivent à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine, ce qui constitue l'une des dimensions des crimes israéliens au Moyen-Orient. Au moins deux millions d'entre eux, selon le rapport du Commissaire de l'UNRWA, vivent grâce aux secours d'urgence de cette agence. Nous devons prendre conscience des responsabilités qui nous incombent et de la

M. Shihabi (Arabie saoudite)

situation désespérée dans laquelle ils vivent; hommes, femmes et enfants sont exposés au massacre, à la torture et à l'humiliation dans leur propre patrie. Ceux qui demandent que l'on résiste aux actes de violence dans le monde devraient étudier les mobiles de ces actes s'ils veulent traiter sérieusement du problème, car l'injustice à l'homme causée par l'homme est l'un des crimes les plus affreux dont les conséquences vont bien au-delà des procédures policières et du fouet des geôliers.

Les millions de Palestiniens dont les droits ont été déniés, dont les terres ont été usurpées, dont les foyers ont été détruits, qui ont été privés de la justice dans leur propre patrie, qui font l'objet d'une tentative sioniste visant à détruire leur existence en tant que peuple digne, représentent cependant une ressource humaine extraordinaire qui résistera à l'injustice par tous les moyens possibles et se dressera contre l'opresseur en ayant recours à tous les moyens de résistance légitimes pour éliminer l'injustice et dissiper les ténèbres.

Nous en venons maintenant aux résolutions des Nations Unies - les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les résolutions des institutions spécialisées et des organisations, les résolutions des comités et organes affiliés ou attachés à l'Organisation des Nations Unies concernant le peuple palestinien et d'autres peuples arabes. Aucune de ces résolutions n'a été appliquée par Israël; toutes ont été violées par les autorités israéliennes et Israël défie ainsi la communauté internationale et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Même la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, qui conférait à Israël une légitimité d'ailleurs fondamentalement fausse, n'a pas été appliquée par Israël\*.

Il y a les émissaires les médiateurs et les organes d'enquête des Nations Unies. Les sionistes leur ont claqué la porte au nez, ont entravé leurs travaux et n'ont pas reconnu leur mandat.

Il y a les guerres d'agression menées par Israël contre le monde arabe qui ont transformé la région en une zone de conflit international pour la période la plus longue de l'histoire de la région. Israël en a à peine fini avec une agression qu'il en déclenche une autre. Il est prêt à détruire la paix de la région chaque fois qu'il pense que les conditions sont propices pour une nouvelle invasion.

---

\* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Tel est le tableau de la situation au Moyen-Orient. C'est le problème que pose l'agression sioniste qui a débuté en Palestine et s'est étendue ensuite au Liban, à la Syrie, à l'Iraq et à la Tunisie, faisant peser ainsi une menace pour tous les pays de la région, et l'agression n'est pas encore terminée. L'agression sioniste a créé un climat de terreur pour les peuples et les pays de la région. Ce qui est au coeur du problème, c'est l'agression constante contre un peuple et un territoire commise par Israël, le hors-la-loi qui esquive la justice, l'auteur de toutes les violations, celui qui empiète sur tout ce qui est sacré, qui viole toutes les conventions internationales, qui falsifie l'histoire, massacre des personnes âgées, des femmes et des enfants et usurpe les droits des peuples arabes à l'intérieur et à l'extérieur du Moyen-Orient. Nous ne voyons pas de solution juste à l'horizon susceptible d'être acceptée par Israël et contre laquelle il ne dresserait pas toutes sortes d'obstacles.

Les autorités sionistes ne veulent pas la paix. Elles ont peur de la paix tout comme le voleur a peur du gendarme, comme le meurtrier redoute la justice. Au Sommet arabe de Fès, les Arabes avaient proposé un plan de paix en vertu duquel ils consentaient de grands sacrifices. Israël a rejeté ce plan dans sa totalité et a toujours trouvé des raisons pour le décourager.

Le Plan de paix du Sommet de Fès était pour Israël l'occasion d'obtenir par la paix ce qu'il n'a jamais obtenu par la guerre. La capacité d'Israël d'obtenir cette victoire sur les pays arabes et musulmans n'est qu'un mythe. La paix et la guerre constituent deux choix inégaux. Le sionisme refuse la paix, qui est la voie de la vie et il se prépare à la guerre qui est la voie de l'échec et de la destruction - une voie dont Israël ne sort pas même si les moyens employés diffèrent.

Le Royaume d'Arabie saoudite, qui fait partie de la région du Moyen-Orient, est aux côtés de la communauté internationale pour demander avec insistance une paix juste et pour rejeter l'oppression et l'agression. Nous condamnons la terreur d'Israël, l'agression sioniste, l'agresseur des lieux et des biens sacrés.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Israël est la cause de ce problème depuis le jour où il a été créé. C'est lui qui provoque l'instabilité et entretient la terreur sous toutes ses formes et manifestations. Nous condamnons chacun de ses desseins et les crimes qu'il perpétue contre les pays et les peuples. Nous sommes aux côtés de nos frères de Palestine et des autres pays arabes qui veulent jouir pleinement de leurs droits. Les Arabes, le monde islamique et l'ensemble du monde libre condamnent ce que représente le sionisme et exigent qu'il soit mis fin à ses agressions.

La situation au Moyen-Orient, dont nous débattons en ce moment, revêt bien des dimensions et des aspects : ils sont aussi nombreux que les visées sionistes. La communauté internationale, et en premier lieu les Etats qui appuient Israël et ses mensonges, a le devoir d'adopter, si elle veut être sincère, une position ferme face à ses agressions et aux problèmes qu'il a créés pour les peuples et les pays de la région.

Aux Nations Unies, nous devons également faire face à ce problème. L'Assemblée générale et les Etats Membres doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. Les sanctions prévues par la Charte doivent être prises contre Israël. Les violations de la Charte dont les autorités sionistes se rendent coupables quotidiennement affaiblissent l'Organisation et chacun de ses Etats Membres. En effet, la force de l'Organisation est notre force et prendre celle-ci à la légère remet en question notre force collective. Un Membre qui viole la Charte s'exclut automatiquement et se prive lui-même de la protection de la Charte. Les sanctions prévues par la Charte doivent être prises contre Israël. L'Assemblée va-t-elle appliquer la Charte? Allons-nous respecter les engagements que nous avons pris à l'égard de la Charte? Allons-nous jouer notre rôle en mettant un frein à la tyrannie sioniste et ainsi faire un premier pas vers la paix et la stabilité?

Je l'espère bien!

M. PAPAJOJGI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Les événements qui se sont produits au Moyen-Orient depuis la dernière session de l'Assemblée générale ne font que montrer une fois de plus que cette région demeure l'un des plus dangereux foyers de tension, les conflits dont elle est le théâtre risquant de dégénérer en affrontements à plus grande échelle. L'escalade du conflit arabo-israélien a eu de graves répercussions pour les peuples arabes, le peuple palestinien en particulier. Il est devenu l'un des problèmes régionaux les plus

M. Papajorgji (Albanie)

pressants aux lourdes conséquences pour la situation internationale dans son ensemble.

La République socialiste populaire d'Albanie n'a cessé de dire - et les événements lui ont donné raison - que la cause fondamentale de la situation tendue et dangereuse qui règne au Moyen-Orient réside dans la rivalité entre les superpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui ne reculent devant aucune manoeuvre, tactique ou machination politique et diplomatique pour prendre le pas l'une sur l'autre et avoir la supériorité dans la région. Ils ont ouvertement déclaré que le Moyen-Orient faisait partie de leur prétendue zone d'intérêt national.

Derrière la rivalité interimpérialiste au Moyen-Orient il y a le pétrole et la position stratégique-militaire très importante de la région. Cela fait des années que les superpuissances s'affrontent, font des plans et ourdissent des complots plus ou moins clandestinement pour semer la discorde entre les pays et les peuples arabes afin de s'assurer des positions dominantes dans ces pays, de faire main basse sur le pétrole arabe, de contrôler les routes terrestres, maritimes et aériennes qui passent par la région et relient trois continents. Ils espèrent ainsi mener à bien leurs plans hégémonistes qui visent de vastes étendues en Asie, en Afrique, dans l'océan Indien, dans l'océan Pacifique et ailleurs encore.

La politique menée par l'impérialisme américain au Moyen-Orient fait partie intégrante de sa stratégie globale pour la domination mondiale. Elle a été et sera toujours anti-arabe. Tous les plans et accords concoctés - depuis le Plan Kissinger jusqu'au Plan Reagan, depuis l'Accord de Camp David jusqu'aux efforts faits actuellement pour arriver à un deuxième Camp David - étaient liés à cette stratégie en fonction de l'évolution de la situation. Ils ont servi les objectifs de Washington, qui veut étendre son influence dans la région, en même temps que les ambitions sionistes d'Israël.

L'appui accordé à tous égards à Israël, son renforcement militaire et politique, sa constante expansion aux dépens des pays arabes par des agressions répétées et le chauvinisme anti-Palestinien et anti-Arabe suscité chez cet Etat fantoche manipulé par l'impérialisme américain sont conformes aux visées de la bourgeoisie monopolistique internationale, qui joue la partition du sionisme quand ses intérêts stratégiques l'exigent.

L'arrogance sioniste ne se dément pas, bien que le retrait du Liban ait été annoncé. De nouvelles menaces sont proférées, d'autres terres arabes sont saisies

M. Papajorgji (Albanie)

et occupées, la population arabe est expulsée de son propre sol et l'on se livre à un génocide sans précédent contre le peuple palestinien.

Les compromis avec Israël ont donné à celui-ci une large supériorité militaire et politique, laquelle lui a permis de renforcer sa domination sur les territoires arabes occupés - la rive occidentale, Gaza, le Golan, la région frontrière du Sud-Liban, Jérusalem, etc. Israël dispose d'une armée d'environ 600 000 soldats, sans mentionner des réserves qui, d'après certaines estimations, représenteraient 328 000 hommes. Il possède 4 000 chars et 555 avions de guerre, tout ce matériel étant fourni par l'impérialisme américain.

Maintenant qu'Israël est armé jusqu'aux dents, les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent, grâce à des délégations et des envoyés qui font la navette avec le monde arabe, d'arriver à un deuxième Camp David, cette fois sous une nouvelle couverture. Le principal objectif de Washington, c'est l'exécution du plan anti-palestinien de création d'une confédération jordano-palestinienne qui signifierait la négation du droit légitime du peuple palestinien à recouvrer sa patrie usurpée. Cela mettrait fin une fois pour toutes à son indépendance et le placerait sous la domination d'autres. La prétendue opposition, manifestée jusqu'ici par Israël, à entrer en négociations avec la délégation jordano-palestinienne, conformément au scénario approuvé par Washington, n'est qu'une tactique pour rendre plus convaincante aux yeux des peuples arabes la politique américaine pro-sioniste de la "paix par la voie de la négociation". La diplomatie américaine vise à amener les pays arabes à faire le maximum de concessions en échange des pressions qu'elle prétend exercer sur Israël afin de convaincre ce dernier de s'asseoir à la table de négociation avec la délégation jordano-palestinienne dirigée par la Jordanie et approuvée à l'avance par les Etats-Unis.

Le plan américain de "règlement" de la question du Moyen-Orient est totalement imprégné de l'idée qu'il faut défendre les intérêts impérialistes et sionistes. Il s'efforce d'étouffer la lutte héroïque du peuple palestinien grâce à de nouvelles manoeuvres diplomatiques et politiques et d'enterrer à jamais son droit inaliénable à recouvrer sa patrie occupée. Ce plan vise à établir de nouvelles frontières plus sûres pour le grand Israël sans rendre un pouce des territoires usurpés.

L'autre superpuissance, l'Union soviétique, continue à faire du bruit autour de son prétendu appui de ses "amis arabes" et de son soi-disant "vif désir" de

M. Papajorgji (Albanie)

contribuer au dénouement de la crise au Moyen-Orient. Les sociaux-impérialistes soviétiques suivent depuis longtemps une ligne politique propre à leur assurer des positions militaro-stratégiques à long terme au Moyen-Orient. Cette politique s'inscrit dans le cadre de leur stratégie globale de domination mondiale et d'hégémonie en rivalité avec l'impérialisme américain. Tous les moyens leur sont bons pour renforcer leur présence militaire dans la région : ils sont prêts à courir tous les risques, même celui de trahir les intérêts du peuple palestinien et des autres peuples arabes.

M. Papajorgji (Albanie)

Ils se posent en combattants de l'unité du peuple palestinien avec son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, bien qu'ils aient eux-mêmes torpillé l'unité de ce peuple, comme ils l'ont fait avec les Libanais et d'autres peuples arabes. Le prétendu "appui" soviétique à la question de Palestine a toujours été régi par les intérêts stratégiques de Moscou. Le plan pour une conférence internationale en vue de régler la question du Moyen-Orient, tant vanté par Moscou comme seul moyen de régler la crise, est en fait une tentative visant à assurer la participation soviétique aux marchandages des puissances impérialistes au Moyen-Orient et à neutraliser les efforts tentés par les Etats-Unis pour maintenir les sociaux-impérialistes soviétiques à l'écart des complots et intrigues qu'ils ourdissent avec les Israéliens sionistes.

La République populaire socialiste d'Albanie réaffirme une fois de plus, du haut de cette tribune, ce que le dirigeant inoubliable du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, avait souligné :

"On ne peut résoudre la crise du Moyen-Orient par un 'plan politique global' ou par la 'médiation et l'aide' des deux superpuissances. Bien au contraire, les superpuissances s'efforcent de prolonger cette crise dans toute la mesure possible, car ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront exécuter leurs desseins de saboter et saper les mouvements de libération nationale et sociale des peuples arabes, de continuer de tirer d'énormes profits du trafic des armes et de maintenir leur contrôle sur l'extraction et le traitement du pétrole arabe, qui entraîne la servitude, l'oppression et l'exploitation des peuples arabes."

Nous appuyons la lutte héroïque que mène avec détermination le peuple palestinien et nous sommes fermement convaincus qu'il triomphera parce qu'il lutte pour une juste cause : recouvrer sa patrie usurpée par les agresseurs israéliens. La crise du Moyen-Orient ne sera réglée que lorsque l'influence politique, économique et militaire des superpuissances et des autres puissances impérialistes aura pris fin; lorsque les Palestiniens auront recouvré leur patrie; lorsque les peuples arabes auront renforcé leur unité authentique en vue de résister et d'éviter les pièges et les manoeuvres trompeuses et perturbatrices des superpuissances et du sionisme. Seule une lutte inflexible, menée avec détermination et reposant sur une unité arabe authentique, conduira les peuples arabes à la victoire.

M. Papajorgji (Albanie)

Notre pays suit avec une grande attention et une profonde préoccupation les événements du Moyen-Orient et porte un vif intérêt au règlement des problèmes de la région, à savoir qu'il soit mis fin à la tragédie du peuple palestinien et que les envahisseurs israéliens soient chassés des terres arabes occupées. Toute évolution de cette crise se traduit par le renforcement des plans stratégiques des Américains, des Soviétiques et des sionistes dans cette région et par une exacerbation de la situation politique dans d'autres régions. Telles sont les conséquences de cette crise en Méditerranée, où l'Union soviétique et les Etats-Unis ont exploité les événements du Moyen-Orient pour accroître et renforcer la présence de leur flotte navale dans cette région. On en trouve la preuve dans l'accroissement de leur potentiel militaire en Europe, qui est couverte de nouvelles bases terrestres et aériennes et d'un grand nombre de missiles nucléaires à longue et moyenne portée. L'incitation à la discorde dans les Balkans et l'escalade de l'ingérence en Afrique en témoignent également.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Cela fait 40 ans que la situation au Proche-Orient ne cesse de retenir l'attention de la communauté internationale. Après avoir célébré solennellement le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, on doit malheureusement constater que, pendant toute cette période, le Proche-Orient a constitué un foyer de tension des plus explosifs. Nonobstant les innombrables résolutions et décisions de l'Organisation visant le règlement pacifique et juste de la crise dans cette partie du monde, le cercle vicieux des événements tragiques au Proche-Orient persiste pour le pire. Chaque jour, le retard apporté dans la prise de mesures décisives susceptibles de résoudre le conflit apporte des complications nouvelles et imprévisibles et le noeud des contradictions y devient de plus en plus inextricable.

Incontestablement, c'est la politique agressive et expansionniste d'Israël qui est la cause de cette situation. Elle est inspirée et activement appuyée par les forces impérialistes bien connues qui visent à établir leur plein contrôle sur cette région riche en ressources naturelles et présentant une importance cardinale du point de vue stratégique. Cette politique est à l'origine des souffrances infinies des peuples arabes; elle est la cause d'une situation de crise durable pouvant dégénérer en conflit mondial.

Comme on le sait très bien, la question de Palestine est le noyau de tous les problèmes complexes du problème du Proche-Orient. Adoptant la tactique du "poing

M. Philippe (Luxembourg)

La reprise des opérations militaires contre des objectifs civils constitue une évolution grave. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles se conforment à l'engagement de s'abstenir de bombarder des objectifs civils, pris en juin 1984 sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les conclusions du rapport de l'expert médical commis par le Secrétaire général, selon lesquelles des armes chimiques ont été employées au mois de mars 1985 contre des soldats iraniens au cours des hostilités entre les deux pays. Nous condamnons de la manière la plus catégorique toute utilisation d'armes chimiques et nous espérons qu'elles ne seront pas utilisées à nouveau dans ce conflit ni dans aucun autre. Nous demandons aux deux parties de respecter scrupuleusement le Protocole de Genève de 1925, qui interdit l'emploi à la guerre d'armes chimiques, ainsi qu'en général les principes et dispositions du droit humanitaire international applicable aux conflits armés et notamment au traitement des prisonniers de guerre. Dans ce contexte, nous prenons note du rapport de la mission envoyée dans les deux pays par le Secrétaire général.

Nous tenons également à souligner l'importance que nous attachons à la liberté de navigation et de commerce dans les eaux internationales. Nous croyons devoir insister sur le respect des conventions internationales et des autres règles du droit international en la matière, et notamment celles sur la sécurité de l'aviation civile et des routes maritimes.

Devant les innombrables pertes humaines que continue de subir la population civile et les dégâts étendus causés à l'économie dans ces deux pays, nous lançons un nouvel appel à l'Iran et à l'Iraq pour convenir d'un cessez-le-feu immédiat et pour engager sans délai des négociations pour rechercher, conformément aux décisions des Nations Unies, un règlement honorable pour les deux parties. Nombre d'intermédiaires ont offert leurs bons offices à cet égard. Nous espérons que ces efforts se poursuivront.

Nous tenons en particulier à exprimer notre appréciation au Secrétaire général pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer en faveur du rétablissement de la paix et nous sommes prêts à lui apporter notre soutien à cet effet.

Conformément à notre attitude constante consistant à soutenir tout effort pour mettre un terme à ce conflit, nous nous félicitons des récents efforts des pays membres du Conseil de coopération du Golfe et nous espérons que les parties en

M. Philippe (Luxembourg)

cause pourront faire preuve de l'esprit d'ouverture nécessaire pour arrêter les hostilités et soulager le sort des populations si durement éprouvées.

Nous avons conscience que la complexité des problèmes au Moyen-Orient ne se prête pas à des solutions rapides et aisées. Nous restons cependant convaincus que ces problèmes peuvent et doivent être surmontés sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la force. Il convient, plus que jamais, de ne ménager aucun effort et de saisir toutes les occasions qui peuvent nous rapprocher de notre objectif, qui est la paix au Moyen-Orient. Nous demeurons prêts, quant à nous, à y apporter notre contribution.

M. ZAKARIYYA (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Nous n'avons pas réussi à rétablir la paix au Moyen-Orient, et ce depuis longtemps. Avec le problème reporté d'année en année, la paix dans la région nous semble peut-être plus éloignée que jamais. Cependant, la communauté internationale a continué, et continue toujours, avec une volonté toujours plus ferme, d'explorer et d'exploiter tous les moyens possibles pour parvenir à la paix. Mais tous ces efforts ont échoué et ont été découragés par Israël. Les Nations Unies ont condamné Israël à maintes reprises pour ses actes aveugles d'agression contre ses voisins, pour le sabotage des initiatives de paix, pour ses violations flagrantes des droits de l'homme et pour sa politique expansionniste continue. Néanmoins, Israël persiste dans sa politique abominable d'agression, en toute impunité et en faisant preuve d'intransigeance, en rejetant tous les plans pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

Les Palestiniens et les autres Arabes ont déclaré à maintes reprises qu'ils étaient prêts à résoudre le problème sur une base juste et équitable. Mais pas Israël. La justice, de l'avis de ma délégation, est ce que l'agresseur n'aime pas dans les propositions de paix. La justice est ce que le plus fort ne veut pas dans les plans de paix, parce qu'il a l'intention d'établir une paix négative dans la région. Une paix négative, c'est l'absence de tension et de conflits - ce qui, en fait, est une paix superficielle. De plus, cette paix ne peut pas non plus être durable, puisqu'elle n'inclut pas l'élément de justice. Israël ne prône pas une paix positive, ou plutôt il craint de favoriser une paix positive, parce que la justice est un élément fondamental d'une telle paix. Mais, la justice devrait-elle être dans l'intérêt du plus fort? Et le plus fort peut-il parvenir à la paix sans l'élément de justice?

M. Zakariyya (Maldives)

Nous, représentants de la communauté internationale, n'avons pas besoin de chercher vainement des réponses à ces questions. Les pages de l'histoire abondent d'exemples précis qui prouvent qu'aucun règlement pacifique n'est possible dans le cadre de perspectives aussi fausses. Israël est, de toute évidence, l'agresseur. Israël est enclin à s'appuyer sur la force, au mépris des normes et des règles de la conduite internationale. Il n'a aucune considération pour ces règles, car elles sont fondées sur les principes d'équité et de justice. Israël rejette tous ces plans de paix qui reposent sur des principes moraux. Ce rejet est sans aucun doute une preuve de lâcheté, qui se cache derrière une façade d'entêtement et d'obstination.

Les Arabes, en particulier les Palestiniens, ont assez souffert et depuis suffisamment longtemps. Israël leur a infligé des destructions indicibles et des dévastations sans nom. Il est fort regrettable de voir qu'Israël peut continuer à commettre ses crimes barbares et brutaux contre les Palestiniens et les autres Arabes qui résident dans son voisinage et au-delà. Il est également regrettable de voir que ces actes sont tolérés, à un tel point qu'Israël en tire gloire. De plus, il est inutile de dire que ceux qui partagent cette fierté doivent assumer la responsabilité de ces actes. La communauté internationale semble absolument impuissante à empêcher l'agresseur de porter ces coups affaiblissants et dévastateurs contre ses voisins. Les raisons en sont claires. Pourtant, les peuples de la région devraient pouvoir décider de leur propre sort. Donnons-leur à tous cette possibilité, de bon coeur. Donnons-leur ce qu'ils ont attendu depuis si longtemps. Rendons-leur justice, ils le méritent, tout comme chacun d'entre nous a le droit de s'attendre à ce que les autres lui rendent justice.

Ma délégation ne souhaite pas rappeler les crimes commis par Israël contre les Palestiniens et d'autres voisins arabes. Tout cela n'apprendrait rien à Israël, parce qu'Israël ne se rend pas compte que chacun de ses crimes est lié de façon inextricable au problème de sa propre sécurité. Ainsi, Israël est comme un enfant qui s'est brûlé et qui n'en tire aucune leçon.

M. Zakariyya (Maldives)

A ce stade, qu'il me soit permis de poser les questions suivantes : pourquoi Israël a-t-il monté cette opération de "paix pour la Galilée"? Pourquoi Israël a-t-il envahi le Liban? Pourquoi continue-t-il d'annexer et d'occuper par la force les terres de ses voisins en violation du droit international? Ces actes ont-ils amené la paix dans la région? Ont-ils supprimé ces facteurs qui, de l'avis d'Israël, constituent une menace pour sa sécurité? Est-ce qu'une paix qui ne sert que les intérêts du plus puissant est une paix véritable? Est-il possible qu'une solution qui favorise Israël et profite uniquement aux Israéliens soit une juste solution? La réponse à tout cela est non. Une solution de ce genre présente une contradiction qui lui est inhérente, puisqu'elle ne tient pas compte des principes du comportement international ni des principes mêmes que défend cette organisation.

Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies affirment que le cœur du problème du Moyen-Orient, c'est la question de Palestine et qu'il ne saurait y avoir de paix dans la région tant que la condition du peuple palestinien ne sera pas améliorée. Un nombre croissant de résolutions ont été adoptées par cette organisation, qui condamnent Israël et réclament la tenue de négociations en faveur de la paix. Les Maldives, qui ont réaffirmé leur ferme attachement aux nobles principes inscrits dans la Charte de l'Organisation, appuient pleinement ces résolutions. Nous prions instamment toutes les parties intéressées d'entamer des négociations en vue d'une paix véritablement durable.

Nous reconnaissons l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul représentant légitime des Palestiniens. Nous appuyons la proposition visant à convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient. Nous sommes prêts à fournir notre appui à toutes les initiatives visant à rendre aux Palestiniens leur droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté et au retour dans leurs foyers. Nous sommes également prêts à contribuer à toute démarche visant à restaurer la paix dans cette région épuisée et déchirée par la guerre.

Nous espérons vivement que durant le quarantième anniversaire des Nations Unies, les efforts que celles-ci déploient en faveur du règlement du problème du Moyen-Orient aboutiront à des résultats plus positifs. Les Nations Unies sont aux prises avec ce problème depuis plus de 30 ans. A vrai dire, elles consacrent une grande partie de leur temps à des questions liées à ce problème, directement ou indirectement. En fait, beaucoup a été fait; mais beaucoup reste à faire. La tension continue de couver dans la région et risque de

M. Zakariyya (Maldives)

dégénérer en une énorme conflagration susceptible de mettre la paix mondiale en péril. La région aspire à la paix et à la stabilité, mais, malheureusement, il semblerait que le moyen véritable de régler le problème et de restaurer la paix dans la région se trouve à l'extérieur de la région, ce qui signifie qu'il met en jeu un intérêt stratégique externe. Voilà la tragique vérité.

Nous espérons sincèrement qu'Israël réagira de manière positive et réaliste à la situation actuelle dans la région. Il est temps qu'Israël comprenne où son action doit véritablement porter et qu'il cesse d'organiser l'assassinat collectif de Palestiniens et de ses autres voisins arabes ainsi que la destruction de leurs terres et de leurs biens. Nous demandons instamment à Israël de relever le véritable défi, qui est d'établir la paix, une paix qui ne bénéficie pas exclusivement au plus fort mais qui serve au contraire les intérêts de toutes les parties au conflit, qu'elles soient grandes ou petites, fortes ou faibles.

M. KABANDA (Rwanda) : Il est difficile, on en conviendra, d'apporter à ce débat sur le Moyen-Orient un élément original, comme il est difficile aussi de traiter des problèmes de cette région sans insister particulièrement sur le problème palestinien, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient.

Je ne reviendrai pas sur les circonstances historiques qui ont amené les Nations Unies à attribuer à un autre peuple des terres appartenant au peuple palestinien. Je constate seulement que, depuis la création de l'Etat d'Israël, en 1947, le monde n'a eu de cesse de réclamer justice pour le peuple palestinien. Une lourde hypothèque continuera donc de peser sur notre organisation, tant que seront violés ou ignorés les droits de tous les peuples de la région et en particulier les droits du peuple palestinien.

A cet égard, permettez-moi, monsieur le Président, de vous adresser une note personnelle, en votre qualité de président du Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Votre dernier rapport à ce sujet montre bien clairement que nous sommes encore loin de la réintégration du peuple palestinien dans ses droits les plus légitimes.

Donc, comme je le disais, nous ne disposons d'aucun élément nouveau pour enrichir ce débat, puisque la situation n'a pas connu d'évolution positive depuis quelques années, alors que la communauté internationale n'a cessé de réclamer la réintégration du peuple palestinien dans ses droits. Donc, aussi longtemps que la situation dans la région ne connaîtra pas d'évolution sensible, nous ne ferons que réaffirmer notre position qui, à l'égard du Moyen-Orient, et particulièrement de la

M. Kabanda (Rwanda)

Palestine, demeure inchangée. Cette position a été résumée le 9 octobre dernier par le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération en ces termes :

"La République rwandaise reste ... convaincue que le règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient passe impérativement par la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, par le libre exercice de ces droits sous l'égide de ses représentants authentiques et légitimes regroupés au sein de l'OLP, ainsi que par le retrait inconditionnel de tous les territoires arabes que l'Etat d'Israël occupe par la force depuis 1967.

La recherche d'un tel règlement doit ainsi s'inspirer de la justice et tenir compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, fondées sur la légalité internationale." (A/40/PV.29, p. 47)

M. Kabanda (Rwanda)

Le roi Hussein de Jordanie qui, à l'instar de tous les souverains et chefs d'Etat arabes, se préoccupe du problème du Moyen-Orient, a déclaré le 27 septembre dernier que "la paix ne pourrait être réalisée au Moyen-Orient si elle ne s'accompagnait pas de la justice". Justice pour le peuple palestinien qui doit recouvrer ses droits légitimes : droit à l'autodétermination, droit à sa propre Patrie, droit de choisir ses propres institutions et ses alliances. Justice pour tous les pays de la région qui ont droit à une existence propre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, selon les termes mêmes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

A cet égard précisément, qu'il me soit permis d'exprimer à nouveau l'inquiétude que je manifestais devant l'Assemblée le 10 décembre 1984. La résolution 242 (1967) constitue un cadre de règlement établi par le Conseil de sécurité. Ce cadre n'est peut-être pas idéal mais c'est une base sérieuse pour un règlement des problèmes du Moyen-Orient. Or, si tout au début la communauté internationale avait réservé à la résolution 242 (1967) un accueil favorable, c'est qu'elle avait l'espoir qu'Israël se conformant à cette résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité et tenant compte du large appui recueilli par cette résolution allait restituer les territoires arabes occupés. Si la résolution 242 (1967) n'a pas été appliquée, ce n'est pas tant du fait qu'elle ne mentionne pas explicitement la restitution des droits du peuple palestinien qu'en raison du refus systématique d'Israël de se retirer des territoires arabes occupés.

La justice que nous réclamons pour le peuple palestinien et pour tous les Etats de la région pourrait bien s'exercer dans le cadre d'une conférence internationale entre les parties concernées, toutes les parties concernées. Cette conférence organisée sous les auspices des Nations Unies, aurait pour but d'examiner les modalités d'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Malheureusement, l'idée de cette conférence, déjà retenue par l'Assemblée générale, semble répugner à Israël, pays qui prétend insister sur les négociations entre les parties.

Pour le règlement de la situation au Moyen-Orient, un certain nombre de propositions ont été avancées. Ces propositions sont connues sous la dénomination de "plan de règlement". Ainsi nous avons connu le Plan de Fès, le Plan Brejnev, tout récemment encore l'initiative de paix jordanienne et ce que l'on pourrait appeler le Plan Péres. Si ces plans ont été inspirés par de bonnes intentions

M. Kabanda (Rwanda)

- et ma délégation n'en doute pas - il convient de reconnaître cependant que les ambiguïtés des uns et les insuffisances des autres ont provoqué de la part de l'une ou de l'autre partie intéressée un accueil tantôt réticent, tantôt négatif.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur ces plans, mais j'aimerais revenir quelque peu sur les dernières propositions. Nous avons accueilli en son temps le Plan de Fès comme une proposition pouvant constituer une base acceptable des négociations pour un règlement global de la situation au Moyen-Orient. Nous le pensons toujours. Mais nous pensons également que ce plan, harmonisé avec l'initiative paix jordano-palestinienne, pourrait permettre de sortir de l'impasse actuelle.

Nous avons franchement été encouragés par la déclaration du roi Hussein de Jordanie, ici même, le 27 septembre dernier :

"Nous sommes disposés à négocier, sous des auspices appropriées, avec le Gouvernement d'Israël, rapidement et directement, dans le cadre des principes fondamentaux des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces négociations doivent aboutir à l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et résoudre tous les aspects du problème palestinien."

(A/40/PV.12, p. 17)

De son côté, le premier Ministre israélien, M. Shimon Péres, proclamait devant l'Assemblée, en octobre dernier, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation, qu'il était disposé à négocier des traités de paix entre Israël et les Etats arabes ainsi qu'à résoudre la question palestinienne. Pour ces négociations, a-t-il poursuivi,

"aucune des parties ne peut imposer de conditions préalables. Les négociations doivent être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité." (A/40/PV.42, p. 81)

L'intérêt, selon nous, du Plan Péres s'arrête aux éléments que je viens de citer. Car les autres éléments de ce plan nous prouvent que l'attitude fondamentale d'Israël demeure inchangée, du moins en ce qui concerne le peuple palestinien. En effet, selon ce plan, "ces négociations doivent être menées directement entre les Etats". Entendons par là les Etats arabes concernés. Or, nous savons qu'Israël dénie au peuple palestinien le droit de créer son propre Etat, sur une terre qui est sienne. Tout au plus, Israël ne peut concéder au peuple palestinien qu'une large autonomie en Judée-Samarie et peut-être aussi à

M. Kabanda (Rwanda)

Gaza. Mais ce n'est pas d'autonomie qu'il s'agit. Il s'agit plutôt de l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, de son droit à une patrie.

Israël refuse de considérer les Palestiniens comme des interlocuteurs valables, alors que les Palestiniens sont partie prenante à toute négociation, à toute tentative de recherche d'une voie de règlement.

Si le Plan Péres n'accepte pas le principe d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, il reconnaît néanmoins que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle considérable, notamment en appuyant les négociations bilatérales. Mais ici il y a contradiction lorsque le Premier Ministre déclare :

"Les membres permanents du Conseil de sécurité peuvent être invités à appuyer l'ouverture de ces négociations" (bilatérales sans doute).

Il apporte ainsi une restriction. Et cela est important. Il ajoute :

"Nous estimons que ceux qui limitent leurs relations diplomatiques à l'une des parties au conflit s'exclut de ce rôle." (A/40/PV.42, p. 82)

Voilà un autre élément dans le Plan Péres qui limite les chances de succès de la médiation et du Conseil de sécurité.

M. Kabanda (Rwanda)

Il est vrai aussi que ce problème, tout comme tout autre problème intéressant la paix et la sécurité internationales, ne peut trouver sa solution sans le concours actif de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et, particulièrement, de ceux d'entre eux qui ont des intérêts économiques, stratégiques ou autres dans cette région. Ce serait une entreprise gigantesque que de chercher à faire croire le contraire. C'est donc dire qu'un tel plan ne peut pas fonctionner.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer rapidement le cas du Liban, de ce pays qui constituait naguère la perle de la région et qui, aujourd'hui, est déchiré par des conflits aussi destructifs que meurtriers. Ces derniers jours, hier peut-être, l'armée israélienne a encore agressé un camp qui abritait le reste des Palestiniens dans ce pays.

Nous qui croyions que le retrait d'Israël du Sud-Liban allait mettre un terme à ce genre d'agression; nous qui croyions qu'il retirerait ses troupes pour répondre au souhait unanimement exprimé par la communauté internationale, nous devons reconnaître que nous nous sommes trompés sur les véritables intentions d'Israël. Nous prions Dieu pour qu'il daigne permettre au Liban et à toute la région du Moyen-Orient de retrouver la paix, cette paix ou le salut qu'on s'adresse dans cette région, du matin au soir, d'est en ouest, du nord au sud, se traduit "Salaam" ou "Shalom". J'espère que tous les peuples de cette région auront la volonté d'apprécier dans leur vie quotidienne cette paix qui justifie, en fin de compte, l'existence même de notre organisation.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Cette semaine, nous avons eu l'occasion d'examiner en cette instance deux problèmes internationaux extrêmement importants et étroitement liés entre eux : la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Ces deux problèmes ont de nombreuses caractéristiques communes, dont l'une est la grave préoccupation internationale qu'elles suscitent. En raison de leur caractère et de la région géopolitique explosive où ils se posent, ils sont considérés comme une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le fait qu'ils contribuent à la polarisation si caractéristique des relations internationales d'aujourd'hui ne fait qu'ajouter à la grave préoccupation de la communauté internationale.

La situation au Moyen-Orient s'est détériorée au cours des dernières années, alors que le conflit armé s'est étendu au Liban à la suite de l'invasion

M. Moushoutas (Chypre)

israélienne. De plus, rien n'indique qu'un effort de paix susceptible de rapprocher toutes les parties au conflit en vue de trouver une solution globale et durable au problème soit déployé à l'heure actuelle.

Le problème du Moyen-Orient est l'un des plus graves défis que les Nations Unies aient dû relever au cours des ans. Il met en jeu des principes au sujet desquels l'Organisation a adopté des positions sans équivoque. Ces principes ont été foulés aux pieds à maintes reprises et impunément. Ce à quoi nous avons assisté au Moyen-Orient, c'est exactement ce que nous condamnons et ce que nous nous efforçons d'éviter. Nous avons assisté au recours à la force présenté comme un instrument de paix. Nous avons vu, et condamné sans résultat, l'acquisition et l'annexion de territoires par la force, le déracinement d'un peuple, la création illégale de colonies de peuplement et des violations grossières des droits de l'homme des populations palestinienne et arabes dans les territoires occupés.

Nous assistons à des actes qui, au lieu de nous rapprocher de la paix, ne font que nous en éloigner. Le fait que le Conseil de sécurité ait été convoqué à plusieurs reprises cette année pour traiter des dangereux événements dans cette région est révélateur.

Chypre, en tant que pays très proche de la région où se déroulent ces problèmes et en tant que pays qui entretient des liens d'amitié avec les peuples et les pays concernés, ne peut que partager la grave préoccupation de la communauté internationale. Nous n'avons manqué aucune occasion d'ajouter notre voix à celles qui exigeaient un règlement juste et global du conflit arabo-israélien grâce à des négociations et conformément à la Charte et aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.

Nous avons énoncé clairement notre position selon laquelle une solution, pour être juste et durable, doit prévoir le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la vieille ville de Jérusalem. Nous nous sommes également associés à l'appel lancé par la communauté internationale pour demander à Israël d'annuler sa décision illégale et unilatérale relative aux hauteurs du Golan, que nous considérons comme faisant partie intégrante de la Syrie.

Aux côtés des pays non alignés, Chypre s'en est tenue à la position selon laquelle, dans toutes négociations de paix, la participation sur un pied d'égalité de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime

M. Moushoutas (Chypre)

du peuple palestinien, est indispensable, car aucune solution au problème du Moyen-Orient ne saurait être envisagée qui ne tienne pleinement compte des aspirations nationales du peuple palestinien.

La question de Palestine se trouve au coeur du problème du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que ce n'est qu'en réalisant les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale que la paix pourra régner dans la région. Nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées oeuvreront en vue de trouver sans délai une solution juste et durable à ce problème. L'histoire nous a montré que la prolongation du problème ne fait qu'entraîner plus de violence et plus de souffrances. Il est grand temps à notre avis de déployer des efforts concertés pour résoudre ce problème majeur. Tout nouveau retard ne fera qu'entraîner de graves dangers pour la région et pour le monde entier.

M. DIACONU (Roumanie) : Comme il a été déclaré par les représentants de la Roumanie lors de cette quarantième session de l'Assemblée générale, dans les circonstances internationales actuelles, la prolongation de certains conflits et l'apparition de nouveaux conflits représentent une menace grave à l'indépendance et à la sécurité de tous les peuples et de tous les Etats, ainsi qu'à la paix et à la sécurité mondiales.

Plus que jamais dans le passé, le conflit du Moyen-Orient, qui a presque l'âge de notre organisation, constitue l'une des sources principales de menace à la paix, à la sécurité et à la coopération internationales, à cause des nombreuses questions qu'il a ouvertes et qui ne sont toujours pas réglées, des ramifications qu'il comporte du point de vue politique et économique et des implications qu'il a pour beaucoup de peuples et de pays du monde entier.

L'état de confrontation qui persiste au Moyen-Orient, marqué par des actes d'agression et des flambées de violence et toute l'évolution du conflit israélo-arabe confirment la vérité historique selon laquelle la paix et la sécurité ne sauraient être bâties et garanties par la menace ou l'emploi de la force ni par la négation du droit d'autres peuples à l'existence libre et à l'indépendance.

M. Diaconu (Roumanie)

Partant de l'exigence immédiate d'agir pour la solution des conflits existant dans diverses régions du monde, la Roumanie estime qu'il s'impose de prendre des mesures et des initiatives résolues afin de cesser les conflits et de régler les problèmes litigieux par des pourparlers et par d'autres moyens pacifiques.

L'Assemblée générale vient d'adopter, sur une proposition de la Roumanie, l'appel solennel adressé aux Etats en conflit pour qu'ils cessent immédiatement les actions armées et passent à la solution de leurs différends par des négociations et d'autres moyens pacifiques. De même, l'Assemblée générale en appelle à tous les Etats pour qu'ils respectent pleinement et sans faille leurs obligations de ne pas recourir à la force et à la menace de la force, de même qu'à l'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, et de régler les conflits et les différends par des moyens pacifiques. L'appel envisage aussi une action plus soutenue et plus efficace des organes compétents des Nations Unies pour l'arrêt et la solution des conflits,

A l'évidence, une action résolue et immédiate s'impose pour la solution du conflit du Moyen-Orient sous tous ses aspects. Il est grand temps que tous les Etats Membres engagent leur responsabilité politique et morale, que l'Organisation des Nations Unies, qui a pour fonction principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales, agisse d'une manière plus ferme pour aboutir à une solution globale juste et durable de ce conflit qui n'a que trop duré, provoquant des souffrances indescriptibles aux peuples de la région et mettant gravement en danger la paix du monde.

La Roumanie, le président Nicolae Ceausescu, se sont prononcés constamment et d'une manière ferme pour une solution politique au Moyen-Orient, qui garantisse l'instauration d'une paix globale dans cette région, la solution du problème du peuple palestinien sur la base de son droit à l'autodétermination, y compris son droit à la création d'un Etat palestinien indépendant, ainsi que le droit à l'indépendance et à la souveraineté de tous les Etats de la zone.

Fondée sur sa position de principe, selon laquelle l'occupation de territoires étrangers ainsi que leur acquisition par la force sont inadmissibles, la Roumanie a dès le début affirmé qu'une solution de paix au Moyen-Orient, pour être juste et durable, réclame tout d'abord le retrait d'Israël des territoires arabes occupés à la suite de la guerre de 1967, y compris de la partie arabe de Jérusalem. Une

M. Diaconu (Roumanie)

telle exigence a été par ailleurs clairement formulée dans les résolutions de tous les organes des Nations Unies qui ont examiné la situation au Moyen-Orient.

Nous nous prononçons fermement, comme il est connu, contre les actions d'Israël visant à annexer les hauteurs syriennes du Golan. La Roumanie a toujours soutenu la garantie de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban et s'est prononcée contre les actions militaires israéliennes au Liban, de même que pour une large réconciliation des forces politiques libanaises. Le Gouvernement roumain a condamné l'attaque aérienne israélienne du mois de septembre sur le territoire de la Tunisie, comme une action agressive, une violation grave des normes et des principes qui doivent régir les relations entre Etats.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient, l'absence de progrès vers une solution globale n'ont fait qu'imposer de plus en plus la vérité selon laquelle sans la solution du problème palestinien on ne saurait arriver à une paix globale, juste et durable. Une telle solution réclame comme un élément essentiel la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à la création de son propre Etat, ainsi que la reconnaissance de son droit de participer, par son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, à la négociation d'une paix au Moyen-Orient.

En même temps, nous estimons que toute solution répondant aux intérêts et aux aspirations légitimes des Etats et des peuples du Moyen-Orient doit avoir pour prémisses la garantie du droit à l'existence et à la souveraineté de chaque Etat de la région, de son indépendance et de son intégrité territoriale, ce qui permettrait d'établir des relations de coopération, de confiance et de respect mutuel entre tous les Etats et les peuples de la région.

A l'instar d'autres pays, la Roumanie a toujours soutenu qu'il faut entreprendre des efforts politiques et diplomatiques adéquats, responsables, afin de trouver des solutions à tous les problèmes complexes de la zone.

A cette fin, notre pays s'est prononcé et se prononce pour l'organisation d'une conférence internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats qui peuvent apporter une contribution constructive à l'instauration de la paix dans cette zone.

M. Diaconu (Roumanie)

Cette idée a été inscrite dans les résolutions successives de l'Assemblée générale, avec l'appui d'un très grand nombre d'Etats - la dernière en date étant la résolution 39/49 D, du 11 décembre 1984 - auxquelles la délégation roumaine s'est portée coauteur. La Roumanie estime que cette initiative maintient pleinement son actualité et que des efforts accrus sont nécessaires de la part de tous les Etats, de la communauté internationale, afin d'arriver le plus tôt possible à la convocation d'une telle conférence. Les pays intéressés, toutes les forces politiques de la région en particulier, devraient agir d'une manière résolue en faveur de l'organisation d'une telle conférence, sous les auspices des Nations Unies. Comme il s'agit d'une situation complexe, d'une question globale, il nous semble illusoire de chercher des solutions partielles et limitées.

En même temps, nous estimons qu'il serait particulièrement important d'associer plus activement le Secrétaire général aux efforts pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, d'accroître son rôle pour réaliser la convocation d'une telle conférence.

L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer, comme nous l'avons souvent dit, un rôle plus actif dans les efforts dirigés vers la solution du conflit du Moyen-Orient, elle peut assurer le cadre pour qu'une négociation d'ensemble soit engagée et pour aboutir à une paix juste et durable dans cette région si troublée du monde, ce qui répondrait pleinement aux espoirs et aux attentes des peuples de la région, de tous les peuples du monde.

En ce qui la concerne, la Roumanie est résolue à déployer à l'avenir aussi tous les efforts pour contribuer à une solution globale et durable des problèmes au Moyen-Orient, à l'instauration d'une paix juste dans la région, à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. KORNEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : La situation au Moyen-Orient, où couve depuis près de 40 ans un foyer de tension explosif, qui présente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, suscite la profonde préoccupation non seulement des Etats et peuples de la région mais de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du monde. Voilà qui explique l'attention accordée aux Nations Unies à l'examen de tous les aspects du conflit du moyen-Orient, notamment à la présente session.\*

---

\* M. Agius (Malte), vice-président, assume la présidence.

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

Comme il est dit à juste titre dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la question dont nous sommes saisis, l'Organisation des Nations Unies a été mêlée depuis les premières années de son existence à ce conflit et "elle a probablement consacré à cette question plus de temps et d'attention qu'à tout autre problème international" (A/40/779, par. 34).

Chacun sait que la cause et la persistance de ce conflit sont l'agression et l'expansion des forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme contre les peuples arabes. La politique de mainmise ininterrompue menée par Israël dans les terres arabes a fait de la région un foyer permanent de guerre et de tension. Depuis la création d'Israël, ses dirigeants ont choisi de recourir à l'aventurisme militaire, et à l'expansionnisme territorial contre leurs voisins arabes. En conséquence, cinq guerres sanglantes ont éclaté à la suite desquelles les peuples de la région ont été victimes d'innombrables pertes humaines et d'indicibles souffrances tandis que l'agresseur occupait de vastes étendues de territoires arabes.

M. Philippe (Luxembourg)

La reprise des opérations militaires contre des objectifs civils constitue une évolution grave. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles se conforment à l'engagement de s'abstenir de bombarder des objectifs civils, pris en juin 1984 sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les conclusions du rapport de l'expert médical commis par le Secrétaire général, selon lesquelles des armes chimiques ont été employées au mois de mars 1985 contre des soldats iraniens au cours des hostilités entre les deux pays. Nous condamnons de la manière la plus catégorique toute utilisation d'armes chimiques et nous espérons qu'elles ne seront pas utilisées à nouveau dans ce conflit ni dans aucun autre. Nous demandons aux deux parties de respecter scrupuleusement le Protocole de Genève de 1925, qui interdit l'emploi à la guerre d'armes chimiques, ainsi qu'en général les principes et dispositions du droit humanitaire international applicable aux conflits armés et notamment au traitement des prisonniers de guerre. Dans ce contexte, nous prenons note du rapport de la mission envoyée dans les deux pays par le Secrétaire général.

Nous tenons également à souligner l'importance que nous attachons à la liberté de navigation et de commerce dans les eaux internationales. Nous croyons devoir insister sur le respect des conventions internationales et des autres règles du droit international en la matière, et notamment celles sur la sécurité de l'aviation civile et des routes maritimes.

Devant les innombrables pertes humaines que continue de subir la population civile et les dégâts étendus causés à l'économie dans ces deux pays, nous lançons un nouvel appel à l'Iran et à l'Iraq pour convenir d'un cessez-le-feu immédiat et pour engager sans délai des négociations pour rechercher, conformément aux décisions des Nations Unies, un règlement honorable pour les deux parties. Nombre d'intermédiaires ont offert leurs bons offices à cet égard. Nous espérons que ces efforts se poursuivront.

Nous tenons en particulier à exprimer notre appréciation au Secrétaire général pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer en faveur du rétablissement de la paix et nous sommes prêts à lui apporter notre soutien à cet effet.

Conformément à notre attitude constante consistant à soutenir tout effort pour mettre un terme à ce conflit, nous nous félicitons des récents efforts des pays membres du Conseil de coopération du Golfe et nous espérons que les parties en

M. Philippe (Luxembourg)

cause pourront faire preuve de l'esprit d'ouverture nécessaire pour arrêter les hostilités et soulager le sort des populations si durement éprouvées.

Nous avons conscience que la complexité des problèmes au Moyen-Orient ne se prête pas à des solutions rapides et aisées. Nous restons cependant convaincus que ces problèmes peuvent et doivent être surmontés sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la force. Il convient, plus que jamais, de ne ménager aucun effort et de saisir toutes les occasions qui peuvent nous rapprocher de notre objectif, qui est la paix au Moyen-Orient. Nous demeurons prêts, quant à nous, à y apporter notre contribution.

M. ZAKARIYYA (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Nous n'avons pas réussi à rétablir la paix au Moyen-Orient, et ce depuis longtemps. Avec le problème reporté d'année en année, la paix dans la région nous semble peut-être plus éloignée que jamais. Cependant, la communauté internationale a continué, et continue toujours, avec une volonté toujours plus ferme, d'explorer et d'exploiter tous les moyens possibles pour parvenir à la paix. Mais tous ces efforts ont échoué et ont été découragés par Israël. Les Nations Unies ont condamné Israël à maintes reprises pour ses actes aveugles d'agression contre ses voisins, pour le sabotage des initiatives de paix, pour ses violations flagrantes des droits de l'homme et pour sa politique expansionniste continue. Néanmoins, Israël persiste dans sa politique abominable d'agression, en toute impunité et en faisant preuve d'intransigeance, en rejetant tous les plans pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

Les Palestiniens et les autres Arabes ont déclaré à maintes reprises qu'ils étaient prêts à résoudre le problème sur une base juste et équitable. Mais pas Israël. La justice, de l'avis de ma délégation, est ce que l'agresseur n'aime pas dans les propositions de paix. La justice est ce que le plus fort ne veut pas dans les plans de paix, parce qu'il a l'intention d'établir une paix négative dans la région. Une paix négative, c'est l'absence de tension et de conflits - ce qui, en fait, est une paix superficielle. De plus, cette paix ne peut pas non plus être durable, puisqu'elle n'inclut pas l'élément de justice. Israël ne prône pas une paix positive, ou plutôt il craint de favoriser une paix positive, parce que la justice est un élément fondamental d'une telle paix. Mais, la justice devrait-elle être dans l'intérêt du plus fort? Et le plus fort peut-il parvenir à la paix sans l'élément de justice?

M. Zakariyya (Maldives)

Nous, représentants de la communauté internationale, n'avons pas besoin de chercher vainement des réponses à ces questions. Les pages de l'histoire abondent d'exemples précis qui prouvent qu'aucun règlement pacifique n'est possible dans le cadre de perspectives aussi fausses. Israël est, de toute évidence, l'agresseur. Israël est enclin à s'appuyer sur la force, au mépris des normes et des règles de la conduite internationale. Il n'a aucune considération pour ces règles, car elles sont fondées sur les principes d'équité et de justice. Israël rejette tous ces plans de paix qui reposent sur des principes moraux. Ce rejet est sans aucun doute une preuve de lâcheté, qui se cache derrière une façade d'entêtement et d'obstination.

Les Arabes, en particulier les Palestiniens, ont assez souffert et depuis suffisamment longtemps. Israël leur a infligé des destructions indicibles et des dévastations sans nom. Il est fort regrettable de voir qu'Israël peut continuer à commettre ses crimes barbares et brutaux contre les Palestiniens et les autres Arabes qui résident dans son voisinage et au-delà. Il est également regrettable de voir que ces actes sont tolérés, à un tel point qu'Israël en tire gloire. De plus, il est inutile de dire que ceux qui partagent cette fierté doivent assumer la responsabilité de ces actes. La communauté internationale semble absolument impuissante à empêcher l'agresseur de porter ces coups affaiblissants et dévastateurs contre ses voisins. Les raisons en sont claires. Pourtant, les peuples de la région devraient pouvoir décider de leur propre sort. Donnons-leur à tous cette possibilité, de bon coeur. Donnons-leur ce qu'ils ont attendu depuis si longtemps. Rendons-leur justice, ils le méritent, tout comme chacun d'entre nous a le droit de s'attendre à ce que les autres lui rendent justice.

Ma délégation ne souhaite pas rappeler les crimes commis par Israël contre les Palestiniens et d'autres voisins arabes. Tout cela n'apprendrait rien à Israël, parce qu'Israël ne se rend pas compte que chacun de ses crimes est lié de façon inextricable au problème de sa propre sécurité. Ainsi, Israël est comme un enfant qui s'est brûlé et qui n'en tire aucune leçon.

M. Zakariyya (Maldives)

A ce stade, qu'il me soit permis de poser les questions suivantes : pourquoi Israël a-t-il monté cette opération de "paix pour la Galilée"? Pourquoi Israël a-t-il envahi le Liban? Pourquoi continue-t-il d'annexer et d'occuper par la force les terres de ses voisins en violation du droit international? Ces actes ont-ils amené la paix dans la région? Ont-ils supprimé ces facteurs qui, de l'avis d'Israël, constituent une menace pour sa sécurité? Est-ce qu'une paix qui ne sert que les intérêts du plus puissant est une paix véritable? Est-il possible qu'une solution qui favorise Israël et profite uniquement aux Israéliens soit une juste solution? La réponse à tout cela est non. Une solution de ce genre présente une contradiction qui lui est inhérente, puisqu'elle ne tient pas compte des principes du comportement international ni des principes mêmes que défend cette organisation.

Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies affirment que le cœur du problème du Moyen-Orient, c'est la question de Palestine et qu'il ne saurait y avoir de paix dans la région tant que la condition du peuple palestinien ne sera pas améliorée. Un nombre croissant de résolutions ont été adoptées par cette organisation, qui condamnent Israël et réclament la tenue de négociations en faveur de la paix. Les Maldives, qui ont réaffirmé leur ferme attachement aux nobles principes inscrits dans la Charte de l'Organisation, appuient pleinement ces résolutions. Nous prions instamment toutes les parties intéressées d'entamer des négociations en vue d'une paix véritablement durable.

Nous reconnaissons l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul représentant légitime des Palestiniens. Nous appuyons la proposition visant à convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient. Nous sommes prêts à fournir notre appui à toutes les initiatives visant à rendre aux Palestiniens leur droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté et au retour dans leurs foyers. Nous sommes également prêts à contribuer à toute démarche visant à restaurer la paix dans cette région épuisée et déchirée par la guerre.

Nous espérons vivement que durant le quarantième anniversaire des Nations Unies, les efforts que celles-ci déploient en faveur du règlement du problème du Moyen-Orient aboutiront à des résultats plus positifs. Les Nations Unies sont aux prises avec ce problème depuis plus de 30 ans. A vrai dire, elles consacrent une grande partie de leur temps à des questions liées à ce problème, directement ou indirectement. En fait, beaucoup a été fait; mais beaucoup reste à faire. La tension continue de couver dans la région et risque de

M. Zakariyya (Maldives)

dégénérer en une énorme conflagration susceptible de mettre la paix mondiale en péril. La région aspire à la paix et à la stabilité, mais, malheureusement, il semblerait que le moyen véritable de régler le problème et de restaurer la paix dans la région se trouve à l'extérieur de la région, ce qui signifie qu'il met en jeu un intérêt stratégique externe. Voilà la tragique vérité.

Nous espérons sincèrement qu'Israël réagira de manière positive et réaliste à la situation actuelle dans la région. Il est temps qu'Israël comprenne où son action doit véritablement porter et qu'il cesse d'organiser l'assassinat collectif de Palestiniens et de ses autres voisins arabes ainsi que la destruction de leurs terres et de leurs biens. Nous demandons instamment à Israël de relever le véritable défi, qui est d'établir la paix, une paix qui ne bénéficie pas exclusivement au plus fort mais qui serve au contraire les intérêts de toutes les parties au conflit, qu'elles soient grandes ou petites, fortes ou faibles.

M. KABANDA (Rwanda) : Il est difficile, on en conviendra, d'apporter à ce débat sur le Moyen-Orient un élément original, comme il est difficile aussi de traiter des problèmes de cette région sans insister particulièrement sur le problème palestinien, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient.

Je ne reviendrai pas sur les circonstances historiques qui ont amené les Nations Unies à attribuer à un autre peuple des terres appartenant au peuple palestinien. Je constate seulement que, depuis la création de l'Etat d'Israël, en 1947, le monde n'a eu de cesse de réclamer justice pour le peuple palestinien. Une lourde hypothèque continuera donc de peser sur notre organisation, tant que seront violés ou ignorés les droits de tous les peuples de la région et en particulier les droits du peuple palestinien.

A cet égard, permettez-moi, monsieur le Président, de vous adresser une note personnelle, en votre qualité de président du Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Votre dernier rapport à ce sujet montre bien clairement que nous sommes encore loin de la réintégration du peuple palestinien dans ses droits les plus légitimes.

Donc, comme je le disais, nous ne disposons d'aucun élément nouveau pour enrichir ce débat, puisque la situation n'a pas connu d'évolution positive depuis quelques années, alors que la communauté internationale n'a cessé de réclamer la réintégration du peuple palestinien dans ses droits. Donc, aussi longtemps que la situation dans la région ne connaîtra pas d'évolution sensible, nous ne ferons que réaffirmer notre position qui, à l'égard du Moyen-Orient, et particulièrement de la

M. Kabanda (Rwanda)

Palestine, demeure inchangée. Cette position a été résumée le 9 octobre dernier par le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération en ces termes :

"La République rwandaise reste ... convaincue que le règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient passe impérativement par la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, par le libre exercice de ces droits sous l'égide de ses représentants authentiques et légitimes regroupés au sein de l'OLP, ainsi que par le retrait inconditionnel de tous les territoires arabes que l'Etat d'Israël occupe par la force depuis 1967.

La recherche d'un tel règlement doit ainsi s'inspirer de la justice et tenir compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, fondées sur la légalité internationale." (A/40/PV.29, p. 47)

M. Kabanda (Rwanda)

Le roi Hussein de Jordanie qui, à l'instar de tous les souverains et chefs d'Etat arabes, se préoccupe du problème du Moyen-Orient, a déclaré le 27 septembre dernier que "la paix ne pourrait être réalisée au Moyen-Orient si elle ne s'accompagnait pas de la justice". Justice pour le peuple palestinien qui doit recouvrer ses droits légitimes : droit à l'autodétermination, droit à sa propre patrie, droit de choisir ses propres institutions et ses alliances. Justice pour tous les pays de la région qui ont droit à une existence propre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, selon les termes mêmes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

A cet égard précisément, qu'il me soit permis d'exprimer à nouveau l'inquiétude que je manifestais devant l'Assemblée le 10 décembre 1984. La résolution 242 (1967) constitue un cadre de règlement établi par le Conseil de sécurité. Ce cadre n'est peut-être pas idéal mais c'est une base sérieuse pour un règlement des problèmes du Moyen-Orient. Or, si tout au début la communauté internationale avait réservé à la résolution 242 (1967) un accueil favorable, c'est qu'elle avait l'espoir qu'Israël se conformant à cette résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité et tenant compte du large appui recueilli par cette résolution allait restituer les territoires arabes occupés. Si la résolution 242 (1967) n'a pas été appliquée, ce n'est pas tant du fait qu'elle ne mentionne pas explicitement la restitution des droits du peuple palestinien qu'en raison du refus systématique d'Israël de se retirer des territoires arabes occupés.

La justice que nous réclamons pour le peuple palestinien et pour tous les Etats de la région pourrait bien s'exercer dans le cadre d'une conférence internationale entre les parties concernées, toutes les parties concernées. Cette conférence organisée sous les auspices des Nations Unies, aurait pour but d'examiner les modalités d'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Malheureusement, l'idée de cette conférence, déjà retenue par l'Assemblée générale, semble répugner à Israël, pays qui prétend insister sur les négociations entre les parties.

Pour le règlement de la situation au Moyen-Orient, un certain nombre de propositions ont été avancées. Ces propositions sont connues sous la dénomination de "plan de règlement". Ainsi nous avons connu le Plan de Fès, le Plan Brejnev, tout récemment encore l'initiative de paix jordanienne et ce que l'on pourrait appeler le Plan Péres. Si ces plans ont été inspirés par de bonnes intentions

M. Kabanda (Rwanda)

- et ma délégation n'en doute pas - il convient de reconnaître cependant que les ambiguïtés des uns et les insuffisances des autres ont provoqué de la part de l'une ou de l'autre partie intéressée un accueil tantôt réticent, tantôt négatif.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur ces plans, mais j'aimerais revenir quelque peu sur les dernières propositions. Nous avons accueilli en son temps le Plan de Fès comme une proposition pouvant constituer une base acceptable des négociations pour un règlement global de la situation au Moyen-Orient. Nous le pensons toujours. Mais nous pensons également que ce plan, harmonisé avec l'initiative paix jordano-palestinienne, pourrait permettre de sortir de l'impasse actuelle.

Nous avons franchement été encouragés par la déclaration du roi Hussein de Jordanie, ici même, le 27 septembre dernier :

"Nous sommes disposés à négocier, sous des auspices appropriées, avec le Gouvernement d'Israël, rapidement et directement, dans le cadre des principes fondamentaux des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces négociations doivent aboutir à l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et résoudre tous les aspects du problème palestinien."

(A/40/PV.12, p. 17)

De son côté, le premier Ministre israélien, M. Shimon Péres, proclamait devant l'Assemblée, en octobre dernier, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation, qu'il était disposé à négocier des traités de paix entre Israël et les Etats arabes ainsi qu'à résoudre la question palestinienne. Pour ces négociations, a-t-il poursuivi,

"aucune des parties ne peut imposer de conditions préalables. Les négociations doivent être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité." (A/40/PV.42, p. 81)

L'intérêt, selon nous, du Plan Péres s'arrête aux éléments que je viens de citer. Car les autres éléments de ce plan nous prouvent que l'attitude fondamentale d'Israël demeure inchangée, du moins en ce qui concerne le peuple palestinien. En effet, selon ce plan, "ces négociations doivent être menées directement entre les Etats". Entendons par là les Etats arabes concernés. Or, nous savons qu'Israël dénie au peuple palestinien le droit de créer son propre Etat, sur une terre qui est sienne. Tout au plus, Israël ne peut concéder au peuple palestinien qu'une large autonomie en Judée-Samarie et peut-être aussi à

M. Kabanda (Rwanda)

Gaza. Mais ce n'est pas d'autonomie qu'il s'agit. Il s'agit plutôt de l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, de son droit à une patrie.

Israël refuse de considérer les Palestiniens comme des interlocuteurs valables, alors que les Palestiniens sont partie prenante à toute négociation, à toute tentative de recherche d'une voie de règlement.

Si le Plan Péres n'accepte pas le principe d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, il reconnaît néanmoins que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle considérable, notamment en appuyant les négociations bilatérales. Mais ici il y a contradiction lorsque le Premier Ministre déclare :

"Les membres permanents du Conseil de sécurité peuvent être invités à appuyer l'ouverture de ces négociations" (bilatérales sans doute).

Il apporte ainsi une restriction. Et cela est important. Il ajoute :

"Nous estimons que ceux qui limitent leurs relations diplomatiques à l'une des parties au conflit s'exclut de ce rôle." (A/40/PV.42, p. 82)

Voilà un autre élément dans le Plan Péres qui limite les chances de succès de la médiation et du Conseil de sécurité.

M. Kabanda (Rwanda)

Il est vrai aussi que ce problème, tout comme tout autre problème intéressant la paix et la sécurité internationales, ne peut trouver sa solution sans le concours actif de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et, particulièrement, de ceux d'entre eux qui ont des intérêts économiques, stratégiques ou autres dans cette région. Ce serait une entreprise gigantesque que de chercher à faire croire le contraire. C'est donc dire qu'un tel plan ne peut pas fonctionner.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer rapidement le cas du Liban, de ce pays qui constituait naguère la perle de la région et qui, aujourd'hui, est déchiré par des conflits aussi destructifs que meurtriers. Ces derniers jours, hier peut-être, l'armée israélienne a encore agressé un camp qui abritait le reste des Palestiniens dans ce pays.

Nous qui croyions que le retrait d'Israël du Sud-Liban allait mettre un terme à ce genre d'agression; nous qui croyions qu'il retirerait ses troupes pour répondre au souhait unanimement exprimé par la communauté internationale, nous devons reconnaître que nous nous sommes trompés sur les véritables intentions d'Israël. Nous prions Dieu pour qu'il daigne permettre au Liban et à toute la région du Moyen-Orient de retrouver la paix, cette paix ou le salut qu'on s'adresse dans cette région, du matin au soir, d'est en ouest, du nord au sud, se traduit "Salaam" ou "Shalom". J'espère que tous les peuples de cette région auront la volonté d'apprécier dans leur vie quotidienne cette paix qui justifie, en fin de compte, l'existence même de notre organisation.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Cette semaine, nous avons eu l'occasion d'examiner en cette instance deux problèmes internationaux extrêmement importants et étroitement liés entre eux : la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Ces deux problèmes ont de nombreuses caractéristiques communes, dont l'une est la grave préoccupation internationale qu'elles suscitent. En raison de leur caractère et de la région géopolitique explosive où ils se posent, ils sont considérés comme une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le fait qu'ils contribuent à la polarisation si caractéristique des relations internationales d'aujourd'hui ne fait qu'ajouter à la grave préoccupation de la communauté internationale.

La situation au Moyen-Orient s'est détériorée au cours des dernières années, alors que le conflit armé s'est étendu au Liban à la suite de l'invasion

M. Moushoutas (Chypre)

israélienne. De plus, rien n'indique qu'un effort de paix susceptible de rapprocher toutes les parties au conflit en vue de trouver une solution globale et durable au problème soit déployé à l'heure actuelle.

Le problème du Moyen-Orient est l'un des plus graves défis que les Nations Unies aient dû relever au cours des ans. Il met en jeu des principes au sujet desquels l'Organisation a adopté des positions sans équivoque. Ces principes ont été foulés aux pieds à maintes reprises et impunément. Ce à quoi nous avons assisté au Moyen-Orient, c'est exactement ce que nous condamnons et ce que nous nous efforçons d'éviter. Nous avons assisté au recours à la force présenté comme un instrument de paix. Nous avons vu, et condamné sans résultat, l'acquisition et l'annexion de territoires par la force, le déracinement d'un peuple, la création illégale de colonies de peuplement et des violations grossières des droits de l'homme des populations palestinienne et arabes dans les territoires occupés.

Nous assistons à des actes qui, au lieu de nous rapprocher de la paix, ne font que nous en éloigner. Le fait que le Conseil de sécurité ait été convoqué à plusieurs reprises cette année pour traiter des dangereux événements dans cette région est révélateur.

Chypre, en tant que pays très proche de la région où se déroulent ces problèmes et en tant que pays qui entretient des liens d'amitié avec les peuples et les pays concernés, ne peut que partager la grave préoccupation de la communauté internationale. Nous n'avons manqué aucune occasion d'ajouter notre voix à celles qui exigeaient un règlement juste et global du conflit arabo-israélien grâce à des négociations et conformément à la Charte et aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.

Nous avons énoncé clairement notre position selon laquelle une solution, pour être juste et durable, doit prévoir le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la vieille ville de Jérusalem. Nous nous sommes également associés à l'appel lancé par la communauté internationale pour demander à Israël d'annuler sa décision illégale et unilatérale relative aux hauteurs du Golan, que nous considérons comme faisant partie intégrante de la Syrie.

Aux côtés des pays non alignés, Chypre s'en est tenue à la position selon laquelle, dans toutes négociations de paix, la participation sur un pied d'égalité de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime

M. Moushoutas (Chypre)

du peuple palestinien, est indispensable, car aucune solution au problème du Moyen-Orient ne saurait être envisagée qui ne tienne pleinement compte des aspirations nationales du peuple palestinien.

La question de Palestine se trouve au coeur du problème du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que ce n'est qu'en réalisant les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale que la paix pourra régner dans la région. Nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées oeuvreront en vue de trouver sans délai une solution juste et durable à ce problème. L'histoire nous a montré que la prolongation du problème ne fait qu'entraîner plus de violence et plus de souffrances. Il est grand temps à notre avis de déployer des efforts concertés pour résoudre ce problème majeur. Tout nouveau retard ne fera qu'entraîner de graves dangers pour la région et pour le monde entier.

M. DIACONU (Roumanie) : Comme il a été déclaré par les représentants de la Roumanie lors de cette quarantième session de l'Assemblée générale, dans les circonstances internationales actuelles, la prolongation de certains conflits et l'apparition de nouveaux conflits représentent une menace grave à l'indépendance et à la sécurité de tous les peuples et de tous les Etats, ainsi qu'à la paix et à la sécurité mondiales.

Plus que jamais dans le passé, le conflit du Moyen-Orient, qui a presque l'âge de notre organisation, constitue l'une des sources principales de menace à la paix, à la sécurité et à la coopération internationales, à cause des nombreuses questions qu'il a ouvertes et qui ne sont toujours pas réglées, des ramifications qu'il comporte du point de vue politique et économique et des implications qu'il a pour beaucoup de peuples et de pays du monde entier.

L'état de confrontation qui persiste au Moyen-Orient, marqué par des actes d'agression et des flambées de violence et toute l'évolution du conflit israélo-arabe confirment la vérité historique selon laquelle la paix et la sécurité ne sauraient être bâties et garanties par la menace ou l'emploi de la force ni par la négation du droit d'autres peuples à l'existence libre et à l'indépendance.

M. Diaconu (Roumanie)

Partant de l'exigence immédiate d'agir pour la solution des conflits existant dans diverses régions du monde, la Roumanie estime qu'il s'impose de prendre des mesures et des initiatives résolues afin de cesser les conflits et de régler les problèmes litigieux par des pourparlers et par d'autres moyens pacifiques.

L'Assemblée générale vient d'adopter, sur une proposition de la Roumanie, l'appel solennel adressé aux Etats en conflit pour qu'ils cessent immédiatement les actions armées et passent à la solution de leurs différends par des négociations et d'autres moyens pacifiques. De même, l'Assemblée générale en appelle à tous les Etats pour qu'ils respectent pleinement et sans faille leurs obligations de ne pas recourir à la force et à la menace de la force, de même qu'à l'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, et de régler les conflits et les différends par des moyens pacifiques. L'appel envisage aussi une action plus soutenue et plus efficace des organes compétents des Nations Unies pour l'arrêt et la solution des conflits,

A l'évidence, une action résolue et immédiate s'impose pour la solution du conflit du Moyen-Orient sous tous ses aspects. Il est grand temps que tous les Etats Membres engagent leur responsabilité politique et morale, que l'Organisation des Nations Unies, qui a pour fonction principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales, agisse d'une manière plus ferme pour aboutir à une solution globale juste et durable de ce conflit qui n'a que trop duré, provoquant des souffrances indescriptibles aux peuples de la région et mettant gravement en danger la paix du monde.

La Roumanie, le président Nicolae Ceausescu, se sont prononcés constamment et d'une manière ferme pour une solution politique au Moyen-Orient, qui garantisse l'instauration d'une paix globale dans cette région, la solution du problème du peuple palestinien sur la base de son droit à l'autodétermination, y compris son droit à la création d'un Etat palestinien indépendant, ainsi que le droit à l'indépendance et à la souveraineté de tous les Etats de la zone.

Fondée sur sa position de principe, selon laquelle l'occupation de territoires étrangers ainsi que leur acquisition par la force sont inadmissibles, la Roumanie a dès le début affirmé qu'une solution de paix au Moyen-Orient, pour être juste et durable, réclame tout d'abord le retrait d'Israël des territoires arabes occupés à la suite de la guerre de 1967, y compris de la partie arabe de Jérusalem. Une

M. Diaconu (Roumanie)

telle exigence a été par ailleurs clairement formulée dans les résolutions de tous les organes des Nations Unies qui ont examiné la situation au Moyen-Orient.

Nous nous prononçons fermement, comme il est connu, contre les actions d'Israël visant à annexer les hauteurs syriennes du Golan. La Roumanie a toujours soutenu la garantie de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban et s'est prononcée contre les actions militaires israéliennes au Liban, de même que pour une large réconciliation des forces politiques libanaises. Le Gouvernement roumain a condamné l'attaque aérienne israélienne du mois de septembre sur le territoire de la Tunisie, comme une action agressive, une violation grave des normes et des principes qui doivent régir les relations entre Etats.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient, l'absence de progrès vers une solution globale n'ont fait qu'imposer de plus en plus la vérité selon laquelle sans la solution du problème palestinien on ne saurait arriver à une paix globale, juste et durable. Une telle solution réclame comme un élément essentiel la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à la création de son propre Etat, ainsi que la reconnaissance de son droit de participer, par son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, à la négociation d'une paix au Moyen-Orient.

En même temps, nous estimons que toute solution répondant aux intérêts et aux aspirations légitimes des Etats et des peuples du Moyen-Orient doit avoir pour prémisses la garantie du droit à l'existence et à la souveraineté de chaque Etat de la région, de son indépendance et de son intégrité territoriale, ce qui permettrait d'établir des relations de coopération, de confiance et de respect mutuel entre tous les Etats et les peuples de la région.

A l'instar d'autres pays, la Roumanie a toujours soutenu qu'il faut entreprendre des efforts politiques et diplomatiques adéquats, responsables, afin de trouver des solutions à tous les problèmes complexes de la zone.

A cette fin, notre pays s'est prononcé et se prononce pour l'organisation d'une conférence internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats qui peuvent apporter une contribution constructive à l'instauration de la paix dans cette zone.

M. Diaconu (Roumanie)

Cette idée a été inscrite dans les résolutions successives de l'Assemblée générale, avec l'appui d'un très grand nombre d'Etats - la dernière en date étant la résolution 39/49 D, du 11 décembre 1984 - auxquelles la délégation roumaine s'est portée coauteur. La Roumanie estime que cette initiative maintient pleinement son actualité et que des efforts accrus sont nécessaires de la part de tous les Etats, de la communauté internationale, afin d'arriver le plus tôt possible à la convocation d'une telle conférence. Les pays intéressés, toutes les forces politiques de la région en particulier, devraient agir d'une manière résolue en faveur de l'organisation d'une telle conférence, sous les auspices des Nations Unies. Comme il s'agit d'une situation complexe, d'une question globale, il nous semble illusoire de chercher des solutions partielles et limitées.

En même temps, nous estimons qu'il serait particulièrement important d'associer plus activement le Secrétaire général aux efforts pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, d'accroître son rôle pour réaliser la convocation d'une telle conférence.

L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer, comme nous l'avons souvent dit, un rôle plus actif dans les efforts dirigés vers la solution du conflit du Moyen-Orient, elle peut assurer le cadre pour qu'une négociation d'ensemble soit engagée et pour aboutir à une paix juste et durable dans cette région si troublée du monde, ce qui répondrait pleinement aux espoirs et aux attentes des peuples de la région, de tous les peuples du monde.

En ce qui la concerne, la Roumanie est résolue à déployer à l'avenir aussi tous les efforts pour contribuer à une solution globale et durable des problèmes au Moyen-Orient, à l'instauration d'une paix juste dans la région, à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. KORNEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : La situation au Moyen-Orient, où couve depuis près de 40 ans un foyer de tension explosif, qui présente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, suscite la profonde préoccupation non seulement des Etats et peuples de la région mais de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du monde. Voilà qui explique l'attention accordée aux Nations Unies à l'examen de tous les aspects du conflit du moyen-Orient, notamment à la présente session.\*

---

\* M. Agius (Malte), vice-président, assume la présidence.

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

Comme il est dit à juste titre dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la question dont nous sommes saisis, l'Organisation des Nations Unies a été mêlée depuis les premières années de son existence à ce conflit et "elle a probablement consacré à cette question plus de temps et d'attention qu'à tout autre problème international" (A/40/779, par. 34).

Chacun sait que la cause et la persistance de ce conflit sont l'agression et l'expansion des forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme contre les peuples arabes. La politique de mainmise ininterrompue menée par Israël dans les terres arabes a fait de la région un foyer permanent de guerre et de tension. Depuis la création d'Israël, ses dirigeants ont choisi de recourir à l'aventurisme militaire, et à l'expansionnisme territorial contre leurs voisins arabes. En conséquence, cinq guerres sanglantes ont éclaté à la suite desquelles les peuples de la région ont été victimes d'innombrables pertes humaines et d'indicibles souffrances tandis que l'agresseur occupait de vastes étendues de territoires arabes.

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

L'occupation israélienne persistante de la rive occidentale palestinienne, de la bande de Gaza, de la partie orientale de Jérusalem, des hauteurs syriennes du Golan et du sud du Liban et les atteintes constantes portées par Israël à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, son déni des droits inaliénables du peuple palestinien, tels sont les éléments fondamentaux de la politique d'agression menée par les dirigeants israéliens à l'encontre des Etats arabes voisins.

Après avoir créé ce foyer de tension dangereux dans la région, Israël le fait s'étendre jusqu'aux autres Etats arabes qui deviennent, eux aussi, victimes de ses attaques non provoquées. Il suffit de rappeler l'attaque de l'aviation israélienne sur les installations nucléaires civiles iraqiennes; très récemment encore, le 1er octobre dernier, Israël a lancé un raid aérien sur la capitale de la Tunisie, Etat arabe souverain situé à plus de 2 000 km de ses frontières. Au cours des séances consacrées par le Conseil de sécurité à cette question, l'attaque d'Israël, présentée comme un acte de terrorisme d'Etat, a été résolument condamnée.

Pendant l'année écoulée, la situation est restée dangereuse au sud du Liban. L'agression commise il y a trois ans contre ce pays s'est soldée par un échec militaire et politique pour ses auteurs. Refoulé par les forces nationales et patriotiques du Liban, l'agresseur a dû quitter la plus grande partie des terres qu'il avait saisies. En même temps, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait qu'Israël continue d'essayer de maintenir sa domination sur une partie considérable du territoire libanais sous le prétexte de vouloir créer, au sud du Liban, une zone de sécurité, alors qu'il s'agit en fait d'une tête de pont lui permettant de lancer de nouvelles agressions. S'efforçant de se maintenir en situation de force, Tel-Aviv cherche en même temps à éviter toute solution politique durable de la crise libanaise.

En condamnant ces actes d'agression, la RSS d'Ukraine a toujours appuyé et continue d'appuyer, notamment au Conseil de sécurité, les revendications légitimes du peuple libanais et de son gouvernement concernant le retrait inconditionnel, total et immédiat des troupes israéliennes du territoire libanais. Les résolutions du Conseil de sécurité 508 (1982) et 509 (1982) relatives à la question doivent être pleinement mises en oeuvre, et toute ingérence dans les affaires intérieures du Liban doit cesser.

Nous remarquons ainsi que de nombreux orateurs qui ont déjà pris la parole ici ont fait valoir que la responsabilité des actes aventuristes d'Israël incombe en

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

grande partie également aux Etats-Unis qui, non seulement appuient et encouragent la politique d'agression de Tel-Aviv, mais essaient de placer la région du Moyen-Orient sous leur propre contrôle militaire et politique. C'est d'ailleurs dans ce but que l'on s'efforce d'imposer des règlements partiels aux pays arabes, règlements qui font fi des droits légitimes des peuples arabes. L'élément fondamental de cette politique est bien aujourd'hui l'alliance stratégique israélo-américaine et ce qu'on appelle les forces de déploiement rapide prévues par les Accords de Camp David.

En mettant en oeuvre leurs desseins géopolitiques dans la région du Moyen-Orient, les Etats-Unis, avec l'aide de son partenaire cadet, s'efforcent de fragmenter le monde arabe, d'entraîner les pays arabes dans des accords séparés du style Camp David dans le but de rayer de l'ordre du jour le problème de Palestine dans sa totalité et de permettre à Israël de profiter des fruits de son agression. Il est parfaitement évident que de tels succédanés de règlement n'ont rien de commun avec la tâche qui consiste à instaurer une paix juste et durable dans cette région.

L'expérience de l'histoire montre à l'évidence combien il est vain et dangereux de vouloir résoudre le problème du Moyen-Orient en imposant aux Arabes des accords séparés avec Israël. La seule solution de rechange viable à la politique des accords séparés, qui est une politique visant à encourager l'expansionnisme israélien et qui n'a rien de commun avec l'instauration d'une paix durable dans la région, ne peut être qu'un règlement global grâce à la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Sur la toile de fond de l'impasse créée par les efforts d'Israël, les propositions positives faites par l'Union soviétique le 29 juillet 1984 en vue d'un règlement de la question du Moyen-Orient revêtent de plus en plus d'importance. Ces propositions sont tout à fait réalistes car elles sont subordonnées à l'idée d'instaurer une paix véritablement juste et durable dans la région et conformes au principe d'un règlement proposé par les pays arabes à Fès. Elles se fondent sur des principes d'une importance capitale, à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, la garantie des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, et

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

la garantie des droits de tous les peuples et Etats de la région à une existence et un développement indépendants.

Cette politique constructive a été réaffirmée dans la déclaration publiée par les Etats parties au Traité de Varsovie à l'issue d'une réunion tenue en octobre dernier à Sofia. Il est dit également dans cette déclaration que le renforcement de l'unité des pays arabes et du mouvement palestinien contribuerait à la solution du problème du Moyen-Orient. Le règlement des problèmes intérieurs du Liban sur la base de l'entente nationale entre les Libanais eux-mêmes et de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays servirait le renforcement de la paix dans cette région.

Comme nous l'avons déjà souligné, le règlement véritable et juste de la question du Moyen-Orient n'est possible que dans le cadre d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, étant donné que c'est la seule façon raisonnable et efficace de mettre fin à la guerre qui dure depuis si longtemps au Moyen-Orient et d'instaurer dans la région une paix durable. De plus, il faudrait atteindre ce but sans qu'il y ait d'autres effusions de sang, sans qu'il y ait de nouvelles intrigues et de nouveaux accords dans les coulisses, en tenant dûment compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées, sans exception.

Selon nous, les efforts de l'Assemblée générale doivent directement porter sur la mobilisation de l'appui à cette idée. Seuls deux Etats s'opposent à une approche réaliste de ce type. L'Assemblée générale doit donc lancer un appel aux Etats-Unis et à Israël pour qu'ils renoncent à ériger de nouveaux obstacles sur la voie de la convocation d'une telle conférence. Il est temps que ces pays reconnaissent que le Moyen-Orient n'est la chasse gardée de quiconque et que ce n'est pas une région isolée du reste du monde.

L'avenir du monde entier, les intérêts et la sécurité de tous les peuples sont étroitement liées à cette région. C'est précisément pour cette raison que dans l'optique du conflit au Moyen-Orient, il est indispensable d'agir en tenant compte, sagement et raisonnablement, des intérêts légitimes de toutes les parties. Tous les autres Etats doivent faciliter la recherche de ce règlement plutôt que d'y faire obstacle.

La République socialiste soviétique d'Ukraine formule l'espoir que l'Assemblée générale entérinera les recommandations visant à instaurer une paix juste et durable dans la région, que notre délégation est prête à appuyer.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Jamais encore dans l'histoire de l'humanité, un conflit n'aura autant défrayé la chronique internationale et soulevé tant d'émotions que la crise du Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies a été mêlée depuis les premières années de son existence au conflit arabo-israélien au Moyen-Orient et à sa cause fondamentale, à savoir le problème palestinien.

L'Organisation des Nations Unies a certainement consacré à ces deux questions plus de temps et d'attention qu'à tout autre problème international.

Le conflit du Moyen-Orient avec ses nombreux problèmes à la fois complexes et délicats, étroitement liés les uns aux autres, a fait l'objet de très longs débats tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'occasion des multiples conférences internationales consacrées exclusivement à cette question.

Les nombreuses confrontations armées marquées par des pertes en vies humaines et en biens, et attisées par des sentiments controversés d'incompréhension, par l'absence de dialogue et les passions, ont constitué jusqu'ici le lot de la situation au Moyen-Orient.

L'entêtement des uns et des autres à ne pas se plier aux exigences de l'ensemble des règles du droit international et des dispositions de nombreuses résolutions adoptées depuis bientôt 40 ans par l'Organisation des Nations Unies a fait de la question du Moyen-Orient le problème le plus débattu et le plus controversé.

Les positions des diverses parties au conflit du Moyen-Orient demeurent toujours très éloignées en dépit de leur acceptation de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui énonçait deux principes importants du règlement au Moyen-Orient, à savoir le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et également le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région, ainsi que de son droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.

En addition à ces deux principes, l'Organisation des Nations Unies a également reconnu que tout règlement de la question du Moyen-Orient doit comporter une solution satisfaisante du problème palestinien basée sur la reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien, y compris son autodétermination.

Jusqu'en 1977, l'Organisation des Nations Unies a joui du ferme soutien de la majorité des Etats Membres et de la coopération de grandes puissances dans le

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

processus de paix au Moyen-Orient. Cette tendance avait pour effet de faire cesser toute assertion de belligérance de la part des protagonistes en vue de rechercher un règlement global couvrant tous les aspects de la question et faisant intervenir toutes les parties intéressées. A cet effet, ma délégation se plaît à dire que l'Organisation des Nations Unies offre assurément le seul et unique cadre approprié pour un tel règlement.

La communauté internationale est de plus en plus consciente du fait que la solution du problème au Moyen-Orient ne peut guère résulter des affrontements, des attaques mutuelles, des violations des territoires et des droits de gens qui n'ont fait qu'exacerber une situation déjà tendue et accroître la haine entre les communautés en présence, mais que seules la paix dans la région et la sécurité peuvent apporter à tous les Etats de la région l'environnement propice à des négociations et au dialogue.

L'analyse des nombreux plans de paix qui ont été élaborés tant par les Etats arabes dans la Déclaration adoptée, le 9 septembre 1982, par la douzième Conférence arabe au Sommet tenue à Fès, que par les propositions constructives faites par le Président des Etats-Unis d'Amérique, le 1er septembre 1982, et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 15 septembre 1982 et du 29 juillet 1984, indique clairement qu'aucune solution définitive et acceptable par toutes les parties intéressées à cette crise n'a été trouvée jusqu'ici.

A cela, il convient de mentionner que tous les éléments d'un règlement global, juste et durable sont contenus dans les nombreuses résolutions prises dans leur ensemble et alliées à tous les plans, à tous les accords et à toutes les initiatives de paix connus à ce jour, et offrent assurément, à notre sens, une démarche cohérente et intégrée que l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre pour mettre un terme à cette question qui date de la période de la Société des nations et dont les Nations Unies ont hérité.

Si, depuis 1947, la guerre n'a pas permis à toutes les parties en conflit de trouver une solution, la délégation du Zaïre en déduit qu'aucune autre stratégie reposant sur la force et menaçant de façon permanente et constante la paix et la sécurité internationales dans la région ne permettra de résoudre l'épineux problème du Moyen-Orient et de la Palestine.

S'il y a un Etat qui a souffert des conséquences de la guerre du Moyen-Orient au point de voir son indépendance, son intégrité territoriale et sa liberté remises

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

en cause, c'est bien le Liban. Un pays qui fut, il y a quelques années, une véritable oasis de paix, en particulier la ville touristique de Beyrouth, est devenu de nos jours un pays déchiré et menacé, où la sécurité, condition sine qua non de tout développement ou progrès, n'est plus garantie.

Les Nations Unies ont par conséquent le devoir d'oeuvrer dans le sens de la consolidation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de cet Etat Membre de notre organisation et d'assurer la protection de sa population civile.

La délégation du Zaïre pense qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien ne se sera pas librement autodéterminé et n'aura pas en même temps reconnu le droit d'Israël à l'existence.

De son côté, l'Etat d'Israël, qui comprend mieux que quiconque l'intérêt à vivre en paix, devrait respecter le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Ainsi, il incombe à l'Organisation des Nations Unies de mettre fin au cycle de violence offensive et défensive qui accumule les frustrations et suscite la vengeance dans cette partie du monde, et les Nations Unies devraient donc appliquer à ce différend les méthodes et les principes de règlement pacifique et de dialogue prévus par la Charte de notre organisation universelle.

M. MOHAMAD RAZLAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat sur la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", l'Assemblée générale concentre à juste titre son attention sur le conflit arabo-israélien, qui constitue la question fondamentale. Cette question est inscrite à notre ordre du jour depuis la création des Nations Unies ou presque. Pour citer le Secrétaire général dans son dernier rapport, les Nations Unies "...ont consacré à cette question plus de temps et d'attention qu'à tout autre problème international" (A/40/779). Cependant, malgré toute l'attention, le temps et les efforts qui ont été consacrés à cette question, aucun progrès réel n'a été enregistré sur la voie d'une solution globale et durable. Cela n'est évidemment pas dû au fait que l'on n'a pas essayé de trouver une solution, que ce soit aux Nations Unies ou dans d'autres instances. En fait, de l'avis de l'immense majorité des Etats présents ici, de nombreux éléments et de nombreuses propositions contenues dans les diverses résolutions adoptées par les Nations Unies montrent la voie à suivre pour parvenir à une solution juste et durable.

M. Mohamad Razlan (Malaisie)

Israël continue de faire obstacle à tous les efforts en vue d'un règlement juste et global, préférant la voie de l'agression et de la force militaire. Certain de pouvoir compter sur l'appui inébranlable de la superpuissance qui est son bienfaiteur, Israël continue d'ignorer volontairement et de rejeter tous les efforts déployés en vue d'une solution globale. Israël a montré qu'il n'hésitait nullement à avoir recours à la puissance militaire. Nous n'avons pas besoin de redire ici les nombreuses fois où Israël a eu recours à la force.

Aux yeux de ses puissants amis, Israël est la Sparte de l'ère contemporaine; un "petit David" luttant et réussissant malgré tous les obstacles dressés contre lui. Peu importe qu'Israël soit, militairement, un des Etats les plus puissants du monde. Le mythe qui a été construit autour de ce "petit David" tend également à cacher d'une manière commode le fait que les actes d'Israël ne visent pas à défendre son territoire ou même son droit d'exister, mais à défendre son "droit" aux terres arabes qu'il occupe depuis 1967 et son refus de reconnaître au peuple palestinien le droit d'exister.

D'un autre côté, les victimes de l'agression d'Israël - les Palestiniens sans foyer qui ont tout perdu et les Arabes en général - à une époque où la caricature ethnique dénigrante est inacceptable, ont été définies en termes de violence, de terrorisme, d'irrationalité et de refus intransigeant d'accepter l'existence d'Israël ou de se rallier aux normes de conduite décente. Le terrorisme pratiqué par Israël au nom de la légitime défense, des représailles et de la justice est perçu comme étant "justifiable". Le fait qu'Israël refuse de renoncer à la rive occidentale, à Gaza et aux hauteurs du Golan est également justifié en invoquant les intérêts stratégiques d'Israël.

Bien que ce mythe au sujet d'Israël et de ses intentions ait été établi par un vaste dispositif de propagande à sa disposition, nous ne nous laissons pas leurrer. Les questions sont peut-être falsifiées, mais on ne saurait cacher le fait que la responsabilité du conflit persistant du Moyen-Orient incombe à Israël, dont les actes et la politique sont à la base du conflit. En violant les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, Israël, invoquant le prétexte de légitime défense, a lancé des actes d'agression visant manifestement à obtenir plus de terres, plus de territoire. L'annexion des terres arabes qui a suivi et l'implantation de colonies de peuplement dévoilent les mobiles d'Israël.

M. Mohamad Razlan (Malaisie)

Alors qu'Israël insiste sur son droit d'exister, il refuse aux Palestiniens ce même droit. Pour la majorité écrasante de la communauté internationale, l'essence du conflit est le droit des Palestiniens, peuple ancien et historique qui a sa propre culture et une identité nationale, d'exister. C'est également la justice pour ce qui est de l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à son propre Etat indépendant et pour ce qui est de la restitution de toutes les terres arabes occupées depuis 1967. En fait, ces éléments sont essentiels pour tout règlement durable et global.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale a approuvé à maintes reprises la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, à laquelle devraient participer les grandes puissances et toutes les parties impliquées dans le conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant du peuple palestinien (OLP). La Malaisie pense qu'une telle conférence serait un forum approprié, qui constituerait un cadre valable en vue de parvenir à un règlement global qui tiendrait compte de tous les aspects du conflit arabo-israélien, y compris de la multiplicité des intérêts antagonistes en cause.

Israël a constamment refusé de participer, ostensiblement parce qu'il ne peut accepter la participation de l'OLP. Mais après tout, l'OLP est reconnue par les Nations Unies et - ce qui est plus important - par le peuple palestinien lui-même. Israël peut mettre en question sa légitimité, mais la légitimité de l'OLP est assurée puisqu'elle est ici, en tant qu'observateur représentant une circonscription composée de Palestiniens. Qui est déraisonnable et inflexible?

Ma délégation regrette également que le Secrétaire général, dans ses consultations avec le Conseil de sécurité conformément à la résolution 39/49 D de l'Assemblée générale concernant la convocation de la Conférence, n'ait pu obtenir une réponse positive de tous les membres du Conseil, bien que la plupart d'entre eux y soient favorables.

Nous sommes d'accord avec ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport (A/40/779), à savoir que le mécanisme des Nations Unies est devenu plus difficile à utiliser dans le processus de paix à cause des politiques de plus en plus divergentes des membres permanents du Conseil de sécurité. La Malaisie pense également comme le Secrétaire général qu'"aucun règlement durable dans la région n'est possible sans l'appui des grandes puissances, surtout des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique." (A/40/779, par. 36)

M. Mohamad Razlan (Malaisie)

En fait, au cours des années, les événements au Moyen-Orient ont évolué dans une direction qui rend la solution du problème beaucoup plus difficile, essentiellement à cause des préoccupations stratégiques des grandes puissances, qui sont devenues étroitement liées au problème, en élargissant ainsi les dimensions. L'intervention de la rivalité entre les grandes puissances augmente le risque de répercussions mondiales en cas d'aggravation du conflit. Du point de vue de la stabilité mondiale, on ne peut pas laisser le conflit arabo-israélien traîner indéfiniment, car il contient tous les ingrédients d'une grave explosion et le danger ne fait que croître chaque année que dure le conflit.

M. Mohamad Razlan (Malaisie)

Une paix durable dans une région troublée depuis si longtemps ne peut pas être obtenue par la force des armes. La force militaire peut détruire, blesser, tuer mais peut-elle asservir un peuple? Bien sûr que non! Le peuple palestinien, pour sa part, en dépit de la barbarie terrifiante que les forces israéliennes déchaîne régulièrement sur lui, réclame toujours ses droits en tant que peuple à l'identité distincte devant légitimement disposer de sa propre patrie. Israël ne travaille pas davantage pour la paix en s'accrochant aux territoires arabes occupés. Israël a appris au Liban quel sacrifice un peuple asservi est prêt à consentir pour sa liberté. Est-ce que la situation a apporté à Israël la sécurité qu'il disait rechercher? Aucune nation en perpétuel état de conflit ne peut affirmer cela.

Le large consensus international a montré que tous souhaitent une paix d'ensemble durable. Ce consensus ne favorise pas les Arabes aux dépens des Israéliens, ce qui est encore un mythe de la propagande israélienne; il fait justice de la même façon aux peuples arabes.

Bien que la communauté internationale semble incapable de convaincre Israël d'abandonner la voie de l'agression et de l'expansionnisme, comme cela ressort du présent débat et des débats antérieurs sur cette question, l'écrasante majorité des Etats Membres continuent néanmoins à appuyer un règlement d'ensemble et durable qui doit, par définition, tenir compte des droits légitimes des peuples arabes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour ce soir. Un représentant a demandé d'exercer son droit de réponse. Je rappellerai aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. FARTAS (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je regrette d'avoir à exercer mon droit de réponse à une heure aussi tardive et après une telle liste d'orateurs, mais il est essentiel que je le fasse après ce qui s'est passé ce matin.

Ce matin, le représentant de l'entité sioniste a, comme à l'accoutumée, éludé la question à l'examen qui est la situation troublée au Moyen-Orient, dans une tentative non déguisée de détourner l'attention du problème débattu. Ce n'est pas la première fois et ce n'est certainement pas la dernière non plus.

M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

Je ne juge pas utile de répondre aux mensonges et aux inventions dont sa déclaration était truffée car ils n'ont trompé aucun des représentants et des pays amis. Ils ont entendu les mêmes mensonges et les mêmes inventions lors des sessions précédentes et ils les entendront encore pendant les sessions à venir.

Il est ironique que ce représentant ait hypocritement essayé de montrer de la sympathie pour le peuple frère de Tunisie, comme s'il avait voulu nous faire oublier son raid barbare contre un quartier de Tunis, raid lancé par sept avions militaires, qui a fait des morts dont des enfants, des femmes et des vieillards.

La communauté internationale représentée au Conseil de sécurité a condamné ce raid et l'a qualifié d'acte d'agression dans une décision on ne peut plus claire. Ce raid brutal nous a rappelé et a rappelé au peuple palestinien des massacres similaires comme ceux de Deir Yassin, Kafra Kazzem, Kabia et des deux camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. L'orateur a tout aussi hypocritement essayé de montrer de la sympathie pour l'Iraq, comme s'il avait voulu nous faire oublier et faire oublier à l'Iraq son raid soudain et parfaitement injustifié contre le réacteur nucléaire iraquien créé à des fins pacifiques. L'on se rappellera que ce raid aurait pu déclencher une catastrophe à cause des radiations atomiques si les autorités iraqiennes n'avaient pas pris à l'époque les précautions nécessaires. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a réaffirmé lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale que soumettre de installations nucléaires à de telles attaques avec des armes conventionnelles conduirait à une guerre nucléaire.

L'entité israélienne, qui s'arroge le droit divin de frapper ici ou là, se moque bien que le monde soit menacé d'une catastrophe nucléaire. Voilà qui devrait inquiéter et remplir d'horreur l'ensemble de la communauté internationale.

L'orateur a essayé hypocritement de montrer de la sympathie pour l'Egypte soeur, comme s'il voulait que nous oublions et que l'Egypte oublie les victimes de l'école de Bahrelbakar : des étudiants et des enfants. Le peuple égyptien pourra-t-il oublier que l'entité sioniste occupe toujours une partie du Sinaï qui lui tient tant à coeur, simplement parce que le représentant de l'entité sioniste tente de montrer une sympathie hypocrite pour l'Egypte dans l'espoir de semer la discorde dans les rangs? Le peuple libyen n'a pas oublié les victimes de l'avion de ligne libyen abattu par des missiles sionistes alors qu'il effectuait un vol régulier entre Tripoli et le Caire. Les avions de chasse israéliens le forcèrent à

M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

voler au-dessus de la péninsule du Sinaï et lancèrent contre lui des missiles air-air. L'avion s'écrasa dans le Sinaï et tous les passagers furent tués.

L'entité sioniste croit que le monde peut oublier ce crime et qu'il est enterré à jamais dans le Sinaï. Mais à bord de cet avion il y avait un certain nombre de médecins, d'ingénieurs et d'avocats libyens, un ancien ministre des affaires étrangères et la première femme médecin de Libye. Le peuple arabe ne peut oublier ce crime et nous nous souviendrons toujours de ses victimes.

La chose la plus étrange qu'ait dite l'orateur ce matin, c'est qu'il voulait inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale un nouveau point afin que celle-ci discute des victimes de ses crimes et de ses massacres, de sorte que nous adoptions un document acquittant l'agresseur et condamnant les victimes. L'orateur nous demande implicitement d'éliminer de notre ordre du jour les points relatifs à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient.

M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous ne le blâmons pas; il sait, mieux que quiconque, que nos discussions seront stériles et qu'elles n'aboutiront à aucune résolution ni de l'Assemblée générale ni du Conseil de sécurité; mais, bien au contraire, nous pourrions être contraints de passer outre aux résolutions, comme le dirigeant de l'entité sioniste était passé outre à la résolution dans laquelle l'Assemblée générale considère le sionisme comme une forme de racisme. Il connaît mieux que quiconque le sort réservé à la résolution de cette organisation internationale relative à la question de Palestine qui a fini, ainsi que l'a déclaré son dirigeant, dans les "poubelles de l'histoire". A quoi pouvons-nous nous attendre de la part de cette entité?

L'un des dirigeants et fondateurs de cette entité, David Ben-Gurion, a dit en 1950, s'adressant aux étudiants de l'Université hébraïque : "L'empire israélien doit comprendre tous les territoires qui s'étendent du Nil à l'Euphrate".

A quoi pouvons-nous nous attendre de la part d'une entité dont le premier ministre David Ben-Gurion a, lorsqu'il est devenu premier ministre, fixé les conditions suivantes : "J'accepte de former un gouvernement à condition que nous recourions à tous les moyens possibles pour nous étendre vers le sud".

La carte du Grand Israël, qui orne le bâtiment de la Knesset sioniste, nous rappelle les législateurs israéliens et les desseins expansionnistes qui visent, après la Palestine, les pays arabes.

C'est la raison pour laquelle l'entité sioniste ne s'est fixé aucune limite à ce jour. Les limites et les frontières de cette entité seront "les frontières sur lesquelles nous voyons le dernier tank israélien", comme l'a dit Ariel Sharon, ancien ministre de la défense et ministre du commerce en exercice de l'entité sioniste.

La séance est levée à 20 h 15.